



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Trente-troisième session**  
6-17 mai 2019

## **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Portugal**

---

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



## I. Introduction

1. L'Examen périodique universel (EPU) s'est révélé être un outil utile pour renforcer et institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'homme à l'échelon national. Depuis le dernier EPU mené en 2014, le Portugal n'a ménagé aucun effort pour mettre en œuvre intégralement les 139 recommandations qu'il avait acceptées<sup>1</sup>.
2. Le présent rapport a été préparé par la Commission nationale portugaise des droits de l'homme<sup>2</sup> sur la base des contributions de ses membres<sup>3</sup>. Une version préliminaire a été examinée avec les représentants de la société civile avant sa soumission à l'ONU, dans le cadre d'une réunion organisée par la Commission nationale portugaise des droits de l'homme, le 25 janvier 2019.
3. En février 2018, le Portugal a présenté un rapport intérimaire de sa propre initiative<sup>4</sup>.

## II. Principaux faits nouveaux depuis le dernier examen

4. Le Portugal reste déterminé à respecter et à promouvoir les droits de l'homme de tout un chacun, à l'échelon tant national qu'international.
5. À l'échelon national, la priorité absolue a consisté à mieux faire connaître les droits de l'homme à l'ensemble de l'administration nationale et à renforcer le dialogue avec la société civile afin de permettre une meilleure réalisation de ces droits. La Commission nationale portugaise des droits de l'homme demeure une institution essentielle à cet égard et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a choisi de s'y intéresser aux fins de son étude de cas sur les mécanismes de coordination des questions relatives aux droits de l'homme<sup>5</sup>.
6. Dans le cadre d'une démarche plus vaste visant à faire entrer les droits de l'homme dans les mentalités, la Commission nationale portugaise des droits de l'homme a créé une page Facebook et une page Web à cette fin<sup>6</sup>. En outre, le Ministère des affaires étrangères<sup>7</sup> a lancé en janvier 2019 un nouveau site Web consacré aux droits de l'homme<sup>8</sup>.
7. Des indicateurs nationaux des droits de l'homme portant sur le droit à l'éducation, le droit à la liberté et à la sûreté de la personne, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et les mesures prises pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ont été mis au point, conformément aux recommandations du HCDH. Ces indicateurs se sont révélés utiles en ce qu'ils ont permis de mesurer et d'évaluer efficacement le respect des obligations du Portugal de présenter des rapports dans ces domaines<sup>9</sup>.
8. Depuis le dernier EPU, le Portugal a adopté plusieurs instruments de politique générale en matière de droits de l'homme, tels que les troisième et quatrième plans nationaux de lutte contre la traite des êtres humains (2014-2017 et 2018-2021), le Plan stratégique pour les migrations (2015-2020), les deuxième et troisième plans d'action nationaux sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (2014-2018 et 2019-2022)<sup>10</sup>, la nouvelle Stratégie nationale d'intégration des communautés roms<sup>11</sup> (2013-2022) et la Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination (2018-2030), intitulée « Portugal + Equal ».
9. En 2018, le Portugal a signé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, aux fins duquel le Gouvernement est en train d'élaborer un plan national de mise en œuvre. Il a aussi signé le Pacte mondial sur les réfugiés.
10. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'initiatives ont été menées afin d'accroître la visibilité des droits de l'homme, mieux les faire comprendre et encourager chacun à se les approprier. En juin 2017, une conférence a été organisée pour célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et tout au long de 2017 une série d'événements ont eu lieu pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de la peine de mort au Portugal<sup>12</sup>.

11. En février 2018, une conférence très suivie a été organisée par le Ministère des affaires étrangères sur le thème « Le Portugal et les droits de l'homme : évaluation, perspectives et défis », afin de faire le bilan du premier mandat du Portugal en tant que membre du Conseil des droits de l'homme (2015-2017). Le principal panel comptait notamment des représentants de la société civile et du Parlement<sup>13</sup>. Un livre intitulé « Le Portugal et les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies » a été publié à cette occasion.

12. Au cours du deuxième semestre de 2018, le Portugal a organisé plusieurs événements pour marquer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>14</sup> ainsi que le quarantième anniversaire de son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme<sup>15</sup>. Toutes ces manifestations avaient pour principal thème « Libres et égaux ! », qui sont les maîtres mots de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des débats, des conférences et des séminaires publics ainsi que des expositions, des manifestations culturelles, des cours théoriques et des formations ont été organisés à ces occasions. Plusieurs ouvrages ont été publiés, allant de travaux académiques à des œuvres de fiction pour enfants. Des ressources et des applications numériques ont également été créées. Ces initiatives ont touché un large public, faisant participer tant les institutions publiques que la société civile avec une attention particulière accordée aux écoles et aux universités, aux agents publics, aux membres des forces de sécurité et aux responsables de l'application des lois, dans le but de mieux faire comprendre et connaître les droits de l'homme. Ce projet ayant pris de l'ampleur, il se poursuivra en 2019.

13. Depuis janvier 2019, sur décision du Conseil des ministres<sup>16</sup>, tous les documents officiels émanant de l'administration doivent employer l'expression « *Direitos Humanos* » (droits humains) au lieu de « *Direitos do Homem* » (droits de l'homme). Cela représente un pas de plus vers l'égalité et l'inclusion.

14. Sur la scène internationale, le Portugal continue de défendre ardemment un système multilatéral des droits de l'homme solide, indépendant et efficace. Ainsi, il s'emploie à maintenir un dialogue ouvert et une coopération constructive avec tous les États, dans le but de tisser des liens et de dégager des consensus, sans pour autant se détourner des valeurs et principes fondamentaux. Cet engagement était au cœur de la première participation du Portugal au Conseil des droits de l'homme. À cette occasion, il a présenté en 2016 puis de nouveau en 2017 une résolution innovante sur la santé mentale et les droits de l'homme, en plus de ses traditionnelles résolutions sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que du droit à l'éducation. Depuis, le Portugal continue de présenter chaque année ces résolutions au Conseil des droits de l'homme et, deux fois par an, il présente à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>17</sup> et à la Commission du développement social un projet de résolution sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.

15. Le Portugal soutient fermement le système des organes conventionnels des Nations Unies. Le fait qu'il n'a aucun retard dans la soumission de ses rapports n'en est qu'un exemple parmi d'autres. Le Portugal est partie, sans avoir émis de réserves, à huit principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à tous leurs protocoles facultatifs, et reconnaît l'ensemble des compétences de leurs comités respectifs. Il a adressé une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et a reçu de nombreuses visites<sup>18</sup>. En outre, le Portugal participe au système mis en place par le Conseil de l'Europe<sup>19</sup> pour la protection des droits de l'homme et est soumis, notamment, au contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux.

16. Le Portugal était à l'avant-garde des négociations ayant abouti aux objectifs de développement durable<sup>20</sup>, qu'il s'emploie à atteindre. En effet, ses stratégies et politiques nationales se font l'écho des buts sur lesquels ces objectifs reposent. En 2017, le Portugal a été l'un des premiers pays à procéder à un examen national volontaire de la mise en œuvre du Programme 2030<sup>21</sup>.

### III. Suite donnée au précédent examen

#### A. Instruments internationaux<sup>22</sup>

17. Les instruments suivants ont été ratifiés au cours de la période considérée :
- La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui a été ratifiée le 27 janvier 2014 et est entrée en vigueur le 26 février 2014. Le premier rapport du Portugal a été examiné par le Comité des disparitions forcées en novembre 2018 ;
  - La Convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, qui a été ratifiée le 17 juillet 2015 et est entrée en vigueur le 17 juillet 2016 ;
  - Les amendements au paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale<sup>23</sup>, ratifiés le 15 mai 2015 ;
  - Les amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression ;
  - Les protocoles n° 12 et n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiés le 16 janvier 2017 ;
  - La Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains, qui a été ratifiée le 8 novembre 2018 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### B. Racisme et discrimination raciale<sup>24</sup>

18. Les mesures suivantes ont été prises à cet égard :

a) Adoption de la loi n° 93/2017 portant modification du cadre juridique qui régit la prévention et l'interdiction de la discrimination fondée sur l'origine raciale et ethnique, la couleur de la peau, la nationalité, l'ascendance et le lieu d'origine, ainsi que la lutte contre de telles formes de discrimination. Cette loi prévoit notamment qu'en cas d'infraction, la procédure administrative est centralisée au sein d'un même organisme afin de permettre une mise en œuvre rapide et efficace, et elle définit de nouveaux facteurs et de nouvelles formes de discrimination, c'est-à-dire la discrimination fondée sur l'ascendance et le lieu d'origine, la discrimination multiple et la discrimination par association ;

b) Adoption de la Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination<sup>25</sup>, intitulée « Portugal + Equal »<sup>26</sup>. Conformément au Programme 2030, cette stratégie met l'accent sur le caractère multidimensionnel des préjudices causés par la juxtaposition de plusieurs motifs de discrimination, tels que le sexe, la race et l'origine nationale ou ethnique. Elle prévoit trois plans d'action : i) l'égalité des sexes ; ii) la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence familiale<sup>27</sup>, notamment des mutilations génitales féminines (MGF)<sup>28</sup>, et la lutte contre ces fléaux ; et iii) la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et des caractéristiques sexuelles ;

c) Approbation, avec la participation de 13 ministères et sous la coordination du Haut-Commissariat aux migrations, du Plan stratégique pour les migrations (2015-2020)<sup>29, 30</sup> ;

d) Mises en œuvre des sixième et septième moutures (2016-2018 et 2019-2020) du « Programme Choix » afin de favoriser l'inclusion sociale des enfants vulnérables, l'égalité des chances pour la jeunesse et la cohésion sociale<sup>31</sup> ;

e) Approbation de la version révisée de la Stratégie d'intégration des communautés roms<sup>32</sup>, qui s'attache à lutter contre les stéréotypes et la discrimination dont sont victimes les Roms ;

f) Adoption de la loi n° 130/2015, qui transpose la Directive 2012/29/UE, a porté modification du Code de procédure pénale<sup>33</sup> et approuve la nouvelle loi sur le statut

de la victime, qui prévoit un ensemble de droits et d'obligations applicables et améliore ainsi le cadre juridique régissant la protection des victimes ;

g) Mise en œuvre par les agents des forces de sécurité du Ministère de l'intérieur<sup>34</sup> de plusieurs programmes visant à favoriser la protection des droits de l'homme de groupes vulnérables et à prévenir les conflits dans des quartiers vulnérables. À titre d'exemple, le programme intitulé « Tous ensemble », créé en 2016<sup>35</sup>, vise à former les agents de la Police de sécurité publique qui effectuent des opérations de proximité ainsi qu'à améliorer leurs connaissances et leurs compétences ;

h) Les lois n° 72/2015 et n° 96/2017<sup>36</sup> prévoient que les crimes commis contre des enfants, des jeunes et d'autres personnes appartenant à des groupes vulnérables, tels que les minorités ethniques, font l'objet de mesures prioritaires de prévention. La loi n° 96/2017 prévoit également que les infractions motivées par la discrimination raciale, religieuse ou sexuelle font l'objet de mesures prioritaires de prévention ;

i) Dans le cadre du Plan d'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale et de la Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination, le Gouvernement a lancé en 2018 un projet innovant visant à lutter contre les MGF. Ce projet est mené à bien par des unités de santé publique dans les zones durement touchées par ce fléau, avec l'aide de services locaux, de municipalités et d'ONG. Il comprend une formation à l'intention des professionnels (qui travaillent, par exemple, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice, de la sécurité et de la sécurité sociale), des initiatives communautaires ainsi qu'une campagne de sensibilisation que le Gouvernement organise chaque année à l'aéroport de Lisbonne pendant les vacances scolaires à l'intention des personnes qui retournent dans leur pays d'origine.

19. L'article 240 du Code pénal<sup>37</sup> concernant le crime de discrimination et d'incitation à la haine et à la violence a été modifié par la loi n° 94/2017, qui a ajouté l'ascendance et le handicap physique ou psychologique à la liste des motifs de discrimination<sup>38</sup>.

20. S'agissant des enquêtes et des poursuites, la police criminelle<sup>39</sup> dispose d'une unité spécialisée dans la prévention des crimes de haine et les enquêtes sur ces infractions, ainsi que d'un point de contact dédié. Le ministère public a créé des sections spécialisées dans les départements régionaux qui sont responsables des enquêtes et des poursuites pénales, ainsi que dans toutes les circonscriptions judiciaires ayant pour mandat d'enquêter sur des crimes tels que les crimes de haine.

21. Comme suite au rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale<sup>40</sup>, le Gouvernement a créé en 2018 un groupe de travail<sup>41</sup> multidisciplinaire chargé d'étudier la possibilité d'inclure des questions relatives à l'origine raciale et ethnique dans le recensement qui sera effectué en 2021.

22. Le Portugal a participé au projet international intitulé « Plus jamais de haine » (2016-2018), qui visait à former les professionnels et à mieux faire connaître les initiatives de lutte contre les crimes de haine et les discours de haine<sup>42</sup>.

### **Prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance**

23. Nombre d'initiatives de sensibilisation ont été menées, telles que les campagnes « Trouvez votre couleur ! »<sup>43</sup> et « Les couleurs de la ville grise »<sup>44</sup> ; les événements organisés dans les écoles publiques, comme des pièces de théâtre, des débats et un concours national d'écriture sur le thème de la discrimination raciale destiné aux enfants et aux adolescents des séances de formation et des ateliers pour expliquer aux professionnels des médias comment traiter les questions relatives à la migration et aux minorités ethniques, et quelles mesures prendre pour lutter contre les stéréotypes raciaux dans les médias. Plusieurs services publics ont signé la Charte portugaise de la diversité en 2016.

24. En 2015, le Haut-Commissariat aux migrations a lancé un nouveau site Web, contenant une page dédiée aux migrants et un formulaire de plainte en ligne, disponible en anglais et en portugais.

**Discours de haine<sup>45</sup>**

25. Un code de conduite contre les discours de haine et la propagande terroriste en ligne a été adopté en 2016 sous la houlette du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, au sein duquel le Portugal est représenté. C'est la police criminelle qui coordonne l'application de ce code de conduite à l'échelon national.

26. Lutter contre les discours de haine en ligne est une priorité. Le Portugal est déterminé à prévenir la diffusion de propos et de contenus racistes et xénophobes sur Internet et à poursuivre les responsables. À cet effet, l'unité nationale de lutte contre la cybercriminalité, qui relève de la police criminelle, est habilitée à bloquer des sites Web qui diffusent des contenus illicites, notamment des contenus racistes ou xénophobes.

27. Le projet intitulé « La sécurité sur Internet » (*Internet Segura*) vise à prévenir les contenus illicites en ligne et à lutter contre leur diffusion de façon à réduire au minimum leurs effets sur les citoyens et à favoriser une utilisation sans risque d'Internet ainsi qu'à faire mieux connaître les éventuels risques que présente Internet<sup>46</sup>.

28. Le fait pour un responsable politique de prononcer un discours de haine constitue une infraction pénale, et le Portugal demeure fermement déterminé à poursuivre pareil crime<sup>47</sup>.

**Commission pour l'égalité et contre la discrimination raciale<sup>48</sup>**

29. La loi n° 93/2017 a élargi la composition<sup>49</sup> et le champ d'intervention de la Commission pour l'égalité et contre la discrimination raciale, qui est désormais habilitée à recueillir des éléments de preuve dans des affaires de discrimination raciale et à gérer l'ensemble de la procédure, de A à Z. Entre janvier et août 2018, la Commission a reçu 211 plaintes, ce qui représente une moyenne de 26 plaintes par mois et une augmentation de 75,8 % par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation est liée aux campagnes de sensibilisation et aux programmes de formation qu'elle a menés.

30. En collaboration avec des organisations de la société civile, le Gouvernement fournit des services d'appui aux victimes de crimes de haine et de discrimination<sup>50</sup>.

**C. Communautés roms<sup>51</sup>**

31. Au Portugal, les Roms ont la nationalité portugaise. Ils ont pleinement accès aux services publics et bénéficient des mêmes mesures sociales que les autres citoyens portugais.

32. La Stratégie nationale d'intégration des communautés roms, qui a été révisée en 2018 et prolongée pour la période 2020-2022, propose des mesures plus concrètes et définit des indicateurs et des objectifs annuels plus précis<sup>52</sup>.

33. En 2015, le Haut-Commissariat aux migrations a créé le Fonds d'appui aux activités de la Stratégie nationale d'intégration des communautés roms<sup>53</sup>, qui en est à sa troisième édition<sup>54</sup>. Le principal objectif de ce fonds est d'élaborer, en partenariat avec diverses parties prenantes, des projets qui mettent l'accent sur des initiatives de lutte contre la discrimination envers les Roms et de sensibilisation du grand public. Le Fonds peut compter sur la participation d'associations roms et de la société civile, ses meilleurs atouts.

34. En 2017 et 2018, le Haut-Commissariat aux migrations a mené à bien le Programme d'appui aux associations roms afin d'encourager ces dernières à prendre activement part à l'exécution de la Stratégie nationale d'intégration des communautés roms.

35. Depuis 2009, dans le cadre du Projet de mobilisation de médiateurs municipaux, qui favorise l'accès des communautés roms aux infrastructures et aux services publics, des médiateurs d'origine rom suivent une formation puis sont affectés dans des services municipaux.

36. En 2018, le Haut-Commissariat aux migrations a lancé un projet pilote afin de mettre au point 12 plans locaux d'intégration des Roms à l'aide de fonds de l'UE.

37. À partir de 2019, le programme de médiation ROMED, qui s'adresse aux médiateurs roms, sera financé par le Gouvernement portugais<sup>55</sup>.

38. La loi n° 93/2017 est venue renforcer le régime juridique applicable à l'interdiction d'établir une discrimination en matière d'accès aux biens et services et de fourniture de biens et services qui soit fondée sur l'origine raciale et ethnique, la couleur de la peau, la nationalité, l'ascendance et le lieu d'origine.

### **Éducation<sup>56</sup>**

39. Le système éducatif portugais n'autorise pas la création de classes distinctes en fonction de l'origine, de la race, de l'appartenance ethnique ou de la culture des élèves.

40. L'intégration des enfants roms est un processus bidirectionnel, auquel tant la communauté rom que le système éducatif doivent participer. Il est primordial de garantir l'égalité d'accès et le droit à l'éducation, tout en respectant les valeurs et les traditions des Roms.

41. L'abandon scolaire précoce chez les jeunes élèves roms reste un problème majeur. La Stratégie nationale d'intégration des communautés roms prévoit des mesures pour garantir que les Roms ont véritablement accès à l'éducation, qu'ils réussissent leurs études et qu'ils disposent de possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie. Au nombre de ces mesures figurent : des activités visant à faire connaître l'histoire et la culture des Roms ; des mécanismes de suivi de l'intégration des enfants roms, gérés par le Service d'inspection scolaire ; des activités menées dans le cadre du « Programme Choix », qui s'adressent à de jeunes Roms ayant abandonné l'école et à leur famille ; des bourses permettant à des Roms de suivre des études secondaires et supérieures et des formations dispensées au personnel enseignant et non enseignant.

42. Parmi les nombreuses autres initiatives visant à favoriser la réussite scolaire et à protéger les droits de tous les élèves, en particulier ceux qui courent le plus de risques d'essuyer un échec scolaire ou sont issus d'un milieu défavorisé, citons :

a) Le Programme national de réussite scolaire, lancé en 2016 pour promouvoir une éducation de qualité pour tous et lutter contre l'échec scolaire ;

b) L'amélioration des méthodes de collecte et d'analyse de données et une enquête réalisée en 2017 par la Direction générale de l'éducation sur la situation des élèves roms, qui a donné lieu à la publication d'un rapport en 2018<sup>57</sup>. L'exercice qui sera répété fin 2019 portera sur l'année scolaire 2018/19 ;

c) L'aide apportée par l'Institut portugais des sports et de la jeunesse<sup>58</sup> à des organisations de jeunes et d'autres ONG dans le cadre de la campagne « Pas de haine », pour la conception d'activités éducatives non formelles qui promeuvent les droits des jeunes roms, leur accès à l'éducation et leur insertion professionnelle ;

d) Le lancement en 2016 du Programme opérationnel pour la promotion de l'éducation afin de favoriser et de promouvoir l'accès des jeunes roms à l'enseignement supérieur. La deuxième édition a été lancée en 2017.

### **Emploi<sup>59</sup>**

43. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'employabilité des Roms dans le cadre de la Stratégie nationale d'intégration des communautés roms. Au total, entre janvier 2014 et juillet 2018, 13 991 personnes d'origine rom ont pu bénéficier de mesures spécifiques selon les chiffres de l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP)<sup>60</sup>. L'IEFP a réalisé un total de 30 643 interventions techniques, conformément à ce que prévoyaient les plans d'emploi personnalisés des Roms inscrits au chômage<sup>61</sup>. En outre, 8 883 personnes ont été orientées vers des programmes d'emploi et de formation professionnelle, ce qui a permis à 4 008 Roms d'avoir accès à une formation et à 208 Roms de bénéficier de mesures en faveur de l'emploi.

44. Le Haut-Commissariat aux migrations a lancé un programme tendant à favoriser l'intégration des Roms sur le marché du travail à la faveur de formations professionnelles, de formations en cours d'emploi et d'initiatives de sensibilisation des employeurs.

**Logement**<sup>62</sup>

45. En 2015, l'Organisme pour l'habitat et la réhabilitation urbaine<sup>63</sup> a réalisé une enquête sur les conditions de logement des communautés roms<sup>64</sup>. Suite à cette enquête, il a lancé des programmes de relogement dans plusieurs municipalités et encouragé la réhabilitation de certains quartiers, ce qui a permis d'améliorer les conditions de logement des familles roms qui vivaient dans des immeubles sociaux<sup>65</sup>.

46. Conformément à la résolution n° 48/2017 du Parlement, l'Organisme pour l'habitat et la réhabilitation urbaine a mené une enquête nationale pour déterminer les besoins en matière de relogement dans chaque municipalité. Cette enquête a été menée à terme fin 2017, et ses principaux résultats ont été publiés en février 2018<sup>66</sup>. Les données ainsi obtenues ont servi de base aux politiques relatives aux logements nouvelle génération et conduit à l'adoption du programme de relogement « Droit fondamental »<sup>67</sup> et du programme « Du logement à l'habitat »<sup>68</sup>. Un grand nombre de familles roms bénéficient de ces programmes.

**D. Intégration des migrants et des groupes marginalisés**<sup>69</sup>

47. La loi n° 2/2018 portant modification de la loi sur la nationalité (loi n° 37/81) a élargi l'accès à la nationalité et à la naturalisation aux personnes nées en territoire portugais, en assouplissant la condition de résidence légale préalable dans le pays.

48. Mi-2016, le Réseau national d'aide à l'intégration des migrants<sup>70</sup> a été actualisé afin qu'il réponde aux récents enjeux en matière de migration. Il se compose actuellement des centres nationaux<sup>71</sup> et locaux<sup>72</sup> d'aide à l'intégration des migrants. En étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux migrations, ces centres fournissent un soutien coordonné à l'échelon national et local afin de faciliter l'intégration des immigrants au Portugal, en particulier des réfugiés. Des médiateurs interculturels issus de diverses communautés d'immigrants jouent un rôle essentiel dans tous les services proposés par les centres nationaux d'aide à l'intégration des migrants.

49. Ces centres d'aide regroupent plusieurs services et fournissent gratuitement des informations ainsi qu'un soutien aux immigrants dans plusieurs langues et de manière coordonnée<sup>73</sup>. Depuis leur ouverture en 2004, les centres nationaux ont fourni plus de 4,5 millions de services personnalisés. Entre 2003 et 2017, leurs homologues locaux ont fourni plus de 709 000 services.

50. De surcroît, depuis 2015, le Haut-Commissariat aux migrations a mené à bien 37 plans municipaux en faveur de l'intégration des migrants.

51. En juin 2018, les centres nationaux d'aide à l'intégration des migrants ont mis au point l'application pour appareils mobiles « MyCNAIM ». Les migrants disposent également d'un espace sur le site Web du Haut-Commissariat aux migrations où ils peuvent échanger leurs points de vue<sup>74</sup>.

**Logement**<sup>75</sup>

52. Afin de lutter contre les conséquences néfastes de la crise économique, un marché locatif de logements sociaux a été créé pour faire en sorte que les personnes les plus vulnérables aient accès à un logement à un coût abordable. En 2015, le programme intitulé « Réhabiliter pour louer : la solution pour des logements abordables » a été lancé dans le but de financer la réhabilitation complète de bâtiments dégradés, principalement à des fins locatives.

53. D'autres programmes ont été mis en place pour garantir le droit à un logement convenable, tels que les programmes « Droit fondamental » et « Portes d'accès au logement » (voir la section C).

**Éducation**<sup>76</sup>

54. L'accès des enfants et des descendants d'immigrés à l'enseignement obligatoire est activement encouragé (indépendamment de leur statut juridique).

55. L'enseignement obligatoire est gratuit. Les familles ne disposant pas de ressources économiques suffisantes peuvent recevoir des aides pour le transport scolaire, la cantine, les manuels scolaires et les supports didactiques.

56. Le système éducatif prévoit des cours de langue portugaise à l'intention des élèves dont la langue maternelle n'est pas le portugais. L'enseignement du portugais en deuxième langue est disponible dans le primaire et le secondaire. Il est possible d'apprendre le portugais en ligne sur le site Web du Haut-Commissariat aux migrations<sup>77</sup>.

57. La plupart des écoles relevant du Programme relatif aux zones d'intervention éducative prioritaires se situent dans des endroits où vivent de nombreux immigrants et étudiants issus de l'immigration. Ces écoles proposent des programmes d'enseignement spécifiques qui visent à faciliter l'intégration pleine et entière des nouveaux élèves grâce à des cours d'initiation à la langue, l'histoire, la géographie et la culture portugaises.

58. Depuis 2008, le Haut-Commissariat aux migrations administre le programme intitulé « Le portugais pour tous », qui s'adresse aux migrants et aux réfugiés. Ce programme a pour but d'enseigner le portugais aux personnes qui occupent ou cherchent un emploi dans les domaines de la vente, de l'hôtellerie, des soins de beauté, de la construction et du génie civil. En 2017, 11 390 participants ont assisté à 425 sessions de formation, et 5 334 d'entre eux ont obtenu leur certificat.

59. La culture est également mise à profit pour favoriser l'intégration. L'« Exposition des artistes inconnus », organisée sous l'égide de l'Inspection générale des manifestations culturelles, n'est qu'un exemple parmi d'autres. Cette initiative a permis à des personnes vivant dans des milieux vulnérables d'exposer des œuvres d'art qui témoignaient de la richesse et de la diversité culturelle de leurs différentes origines.

#### **Accès à des services publics suffisants<sup>78</sup>**

60. La santé est un domaine d'intervention prioritaire aux fins de l'intégration des migrants. Qu'ils soient en situation régulière ou non, les migrants ont accès au Service national de santé<sup>79</sup> aux mêmes conditions que les citoyens portugais. Les mineurs et les femmes enceintes jouissent de la gratuité des soins, indépendamment de leur statut juridique, tout comme les demandeurs d'asile, les réfugiés et les membres de leur famille.

61. Une attention particulière est accordée à la formation des professionnels de la santé afin que les populations vulnérables aient accès au Service national de santé sur un pied d'égalité<sup>80</sup>.

62. Le Programme d'aide aux patients étrangers offre une assistance spéciale en matière de soins de santé aux citoyens des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP)<sup>81</sup>, conformément aux accords bilatéraux de coopération dans le secteur de la santé. Dans ses hôpitaux militaires, le Portugal fournit des soins de santé au personnel militaire des PALOP et du Timor-Leste.

63. Le registre national des mineurs étrangers en situation irrégulière, tenu par le Haut-Commissariat aux migrations depuis 2004, a pour unique objectif de garantir que ces enfants ont accès à des soins de santé ainsi qu'à un enseignement préscolaire et scolaire.

64. Le Plan stratégique pour les migrations (2015-2020) comprend plusieurs mesures relatives à la santé et à la migration, et le Centre national d'aide à l'intégration des migrants de Lisbonne dispose d'un bureau de la santé qui fournit des services personnalisés.

65. Le droit que confère le Code de procédure pénale aux accusés étrangers d'être assistés d'un interprète qualifié, sans frais supplémentaires, pour tout acte de la procédure est appliqué aussi bien dans les tribunaux que dans les locaux de la police<sup>82</sup>.

#### **Emploi<sup>83</sup>**

66. L'IEFP s'efforce de répondre aux besoins et aux caractéristiques de certains groupes vulnérables, notamment les victimes de violence familiale<sup>84</sup> et les réfugiés. Pour ce faire, il a défini des méthodologies et des procédures spécifiques afin de contribuer à leur insertion professionnelle. Le Haut-Commissariat aux migrations fournit un soutien aux migrants par l'intermédiaire du Centre national d'aide à l'intégration des migrants, du Réseau de centres

de formation professionnelle des immigrants et du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

67. La Direction générale des activités économiques a publié une brochure expliquant comment créer une entreprise au Portugal, qui a été distribuée aux migrants. En 2009, un projet pilote a été mis en place pour promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des immigrants. Ce projet, qui a été reconduit ces dernières années, propose une formation sur la création d'entreprises et un soutien financier<sup>85</sup>. Entre 2009 et 2018, 2 068 participants ont assisté à 123 cours de formation et 168 entreprises ont été créées.

68. Le projet pilote intitulé « Refujobs », qui a été lancé en mai 2018, vise à faciliter et à garantir l'accès des réfugiés à des offres de formation, à des emplois et à des possibilités d'exercer une activité indépendante<sup>86</sup>.

### **Femmes migrantes<sup>87</sup>**

69. Le Plan stratégique pour les migrations et les plans d'action de la Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination prévoient des mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité et à renforcer l'intégration personnelle, professionnelle et citoyenne des migrantes. Fait nouveau : une dimension transversale a été expressément conférée aux politiques d'égalité qui sont menées dans le cadre de la Stratégie nationale.

70. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et la violence familiale, en particulier les MGF, la Stratégie nationale prévoit des mesures d'intervention ciblées ainsi que des formations pour les professionnels concernés.

### **Mesures visant à éliminer les disparités dans l'exercice des droits fondamentaux des groupes vulnérables<sup>88</sup>**

71. Le Portugal participe activement aux efforts tendant à gérer la situation des migrants et des réfugiés en Europe : il prend part aux opérations internationales de sauvetage<sup>89</sup> et accueille des réfugiés. Dans le cadre du mécanisme de relocalisation d'urgence de l'UE, le pays a accueilli 1 552 réfugiés. Au titre du cadre de l'UE pour la réinstallation, il s'est engagé à accepter 1 010 réfugiés provenant de Turquie et d'Égypte d'ici à octobre 2019.

72. Les mesures suivantes ont été adoptées pour éliminer les disparités dans l'exercice des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés qui entrent au Portugal :

- Les centres nationaux et locaux d'aide à l'intégration des migrants ont mis en place des services d'accueil et de bienvenue, notamment des services de traduction et des cours de langue, afin de répondre aux besoins particuliers des demandeurs d'asile, des réfugiés et d'autres personnes bénéficiant d'une protection internationale ;
- Grâce à la Plateforme de parrainage des migrants<sup>90</sup>, le Haut-Commissariat aux migrations a renforcé son système de participation bénévole aux initiatives de sensibilisation ;
- Une unité d'appui à l'intégration des réfugiés a été créée au sein du Haut-Commissariat aux migrations et un kit de bienvenue pour les réfugiés, contenant des informations sur le Portugal, a été élaboré et traduit dans cinq langues<sup>91</sup> ;
- Le Haut-Commissariat aux migrations et le Conseil portugais pour les réfugiés<sup>92</sup> ont dispensé une formation sur les réfugiés et le droit d'asile à 112 municipalités ; deux accords relatifs aux réfugiés ont été conclus entre le Comité olympique portugais et l'Association portugaise des psychologues ; et, en 2017, le Haut-Commissariat aux migrations a organisé un cours de formation avec la Plateforme de soutien aux réfugiés<sup>93</sup> sur le thème « Accueillir et intégrer les réfugiés » ;
- Le programme « Sécurité à l'école », par la Garde nationale républicaine<sup>94</sup>, contribue à l'inclusion sociale des enfants et des adolescents issus de milieux socioéconomiques défavorisés, et plus particulièrement des descendants d'immigrés et des membres de minorités ethniques<sup>95</sup> ;

- En 2017, l'IEFP, la Plateforme de soutien aux réfugiés et le Groupe de réflexion et d'appui à l'entreprise citoyenne (GRACE) ont signé un accord de coopération visant à promouvoir l'intégration des réfugiés sur le marché du travail ;
- En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'IEFP a mené des activités visant à mieux faire connaître le marché national du travail et les services offerts aux réfugiés par le service public de l'emploi.

## E. Égalité des sexes<sup>96</sup> et droits des femmes

### Efforts visant à promouvoir les droits des femmes et à éliminer la discrimination<sup>97</sup>

73. La Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination est entrée dans une nouvelle phase et a adopté une démarche globale (voir la section B). La collaboration entre l'administration publique, le secteur privé et la société civile s'est accrue. Cette nouvelle stratégie propose des mesures plus concrètes et définit des indicateurs et des objectifs annuels plus précis<sup>98</sup>.

74. La loi n° 83/2015 a porté modification du Code pénal en ce qu'elle a érigé en infractions les MGF ainsi que le mariage forcé et ses actes préparatoires, conformément à la Convention d'Istanbul.

75. En février 2019, le Parlement a approuvé un projet de loi portant modification de la loi relative à la parité<sup>99</sup> et élevant le seuil de parité à 40 % pour le sexe sous-représenté sur les listes de candidats au Parlement national, au Parlement européen, aux organes électifs des municipalités et aux conseils paroissiaux.

76. Un programme innovant sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée<sup>100</sup> a été lancé en décembre 2018 dans le but de créer des conditions permettant aux femmes et aux hommes de concilier vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale<sup>101</sup>. Le Portugal a négocié de nouveaux financements et obtenu 7 millions d'euros au titre du mécanisme de subventions de l'Espace économique européen (EEE)<sup>102</sup> pour exécuter, jusqu'en 2024, des projets visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence familiale, et à lutter contre ces fléaux.

77. Le Gouvernement a progressivement mis en place une budgétisation tenant compte des questions de genre. Le budget national pour 2019 prévoit l'adoption par l'ensemble des services et organismes publics d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et détermine quels programmes, activités ou mesures feront l'objet en 2019 d'une analyse des conséquences pour les personnes de chaque sexe.

78. Le budget 2019 prévoit la mise au point de mesures de soutien en faveur des aidants familiaux, qui bénéficieront d'une protection sociale renforcée et auront la possibilité d'accéder à une formation<sup>103</sup>.

### Lutte contre la discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail<sup>104</sup>

79. Les mesures suivantes témoignent de la volonté du Portugal de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail :

- La loi n° 60/2018 approuve des mesures visant à promouvoir l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail et pour un travail de valeur égale ;
- La loi n° 62/2017 fixe les seuils minimums de participation des femmes pour les deux sexes au sein des conseils et des organes de supervision des entreprises publiques (33 %) et des entreprises cotées en bourse (20 % à partir de 2018 et 33 % à partir de 2020). Les entreprises concernées doivent établir et publier des plans annuels en faveur de l'égalité ;
- En février 2019, le Parlement a approuvé un projet de loi fixant à 40 % le seuil minimum de participation, des hommes comme des femmes, pour le personnel dirigeant de l'administration publique, les organes de gestion des institutions

publiques d'enseignement supérieur, ainsi que des associations professionnelles et publiques ;

- Le décret-loi n° 84/2015 accorde un soutien financier aux employeurs qui engagent des chômeurs appartenant au sexe le moins représenté dans la profession ;
- La Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi a mis au point deux nouveaux outils en ligne (un sondage d'auto-évaluation et une plateforme pour calculer l'écart salarial entre hommes et femmes) qui permettent aux entreprises d'analyser la structure des salaires de leur personnel et de déterminer si les éventuels écarts salariaux sont liés au genre ;
- Une enquête sur les budgets-temps a permis de recueillir des données sur la façon dont les hommes et les femmes organisent leur temps, qu'ils effectuent un travail rémunéré ou non ;
- En 2014, le projet intitulé « Harcèlement sexuel et moral sur le lieu de travail » a permis de recueillir des données sur ce fléau et de mieux le faire connaître ;
- La loi n° 73/2017 est venue renforcer le régime applicable à la prévention du harcèlement sur le lieu de travail.

80. L'Autorité portugaise des conditions de travail (ACT)<sup>105</sup> procède à des inspections (86 entités ont fait l'objet d'inspections en 2017, soit 2 532 travailleurs au total) ; organise des initiatives afin de sensibiliser des étudiants, des travailleurs, des employeurs et la société civile à l'égalité et à la non-discrimination ; met à disposition un numéro de téléphone d'urgence ; et offre des informations spécifiques sur ces sujets sur son site Web<sup>106</sup>.

## F. Lutte contre la violence à l'égard des femmes<sup>107</sup>

81. La Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination, le Plan d'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale ainsi que le Réseau national de soutien aux victimes de violence familiale<sup>108</sup> sont des instruments fondamentaux qui visent à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence familiale, ainsi qu'à lutter contre ces fléaux. Le nouveau plan d'action cherche à atteindre six buts stratégiques : 1) éliminer la tolérance sociale à l'égard de ces deux formes de violence, mieux les faire connaître et promouvoir une culture de la non-violence, du respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination ; 2) soutenir et protéger les victimes en élargissant et en consolidant les interventions ; 3) mener des interventions auprès des agresseurs pour promouvoir une culture de la responsabilité ; 4) former les professionnels et les services ; 5) mener des enquêtes et suivre et évaluer les politiques publiques ; et 6) prévenir les pratiques traditionnelles préjudiciables, en particulier les MGF, le mariage précoce, le mariage forcé et le mariage d'enfants, et lutter contre de telles pratiques.

82. Le droit portugais prévoit un cadre juridique complet applicable aux enquêtes sur le crime consistant à commettre des actes de violence familiale et aux poursuites contre les auteurs de tels actes. L'article 152 du Code pénal, qui définit ce crime, a été récemment modifié par la loi n° 44/2018, qui a introduit une nouvelle circonstance aggravante de la peine : le fait de diffuser, sur Internet ou par tout autre moyen de diffusion publique, des données personnelles, telles que des images ou des sons, concernant la vie privée d'une victime sans son consentement<sup>109</sup>.

83. Tous les services gouvernementaux doivent spécifiquement attribuer une partie de leur budget annuel à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence familiale, ainsi qu'à la lutte contre ces formes de violence, qui ont augmenté de 67 % entre 2017 et 2019.

84. Comme suite à l'évaluation effectuée en janvier 2019 par le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique<sup>110</sup>, le Portugal prépare actuellement des mesures législatives visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe d'experts.

**Collecte de données<sup>111</sup>**

85. Des données sur la violence familiale sont recueillies en application de la loi n° 129/2015, qui a créé une base de données à cet effet, dont la responsabilité a été confiée au Secrétariat général du Ministère de l'intérieur.

86. Chaque année, le Ministère de l'intérieur publie un rapport sur les affaires de violence familiale sur la base des informations fournies par la police, qui sont ventilées par sexe. La procédure de notification standard et l'outil d'évaluation des risques qui sont utilisés dans l'ensemble du pays depuis novembre 2014 permettent de recueillir des statistiques plus précises et plus détaillées. Le site Web du Ministère de l'intérieur contient des informations à ce sujet. Le Ministère de la justice génère les statistiques officielles de la justice et les publie sur son site Web<sup>112</sup>.

87. Les homicides commis dans un contexte de violence familiale font l'objet d'une analyse rétroactive visant à appliquer de nouvelles méthodologies de prévention ainsi que les procédures voulues.

88. Le nouveau plan d'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale prévoit la mise au point d'indicateurs statistiques sectoriels, un sondage sur la violence sexuelle et la facilitation d'études d'évaluation dans le but d'améliorer les statistiques sur ces formes de violence et les connaissances que nous en avons.

**Mécanismes de plainte<sup>113</sup>**

89. La loi n° 112/2009<sup>114</sup> garantit un véritable accès à des mécanismes de plainte et porte création du Réseau national de soutien aux victimes de violence familiale, qui regroupe la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes<sup>115</sup>, l'Institut de sécurité sociale, des foyers d'accueil, des services d'appui aux victimes, d'autres organismes publics et un service national d'assistance téléphonique.

90. La loi n° 104/2009<sup>116</sup> prévoit que les victimes de violence familiale ont le droit d'avoir effectivement accès à des mécanismes de réparation et que la totalité du montant de l'indemnisation peut leur être versée de manière anticipée si elles connaissent des difficultés financières.

91. Les droits des victimes ont été renforcés grâce à l'adoption de la nouvelle loi sur le statut de la victime (voir la section B) et la levée des frais de justice pour les victimes de violence familiale et de MGF.

92. L'article 67-A du Code de procédure pénale donne une définition plus large du concept de « victime », qui comprend non seulement la personne directement touchée par le crime, mais également les membres de sa famille ayant subi un préjudice du fait de la commission du crime.

93. Le Portugal encourage le signalement des cas de violence familiale de diverses façons. La violence familiale constitue une infraction publique pour laquelle un certain nombre d'entités publiques sont donc habilitées à recevoir des plaintes<sup>117</sup>, déposées en personne ou en ligne. La Garde nationale républicaine et la Police de sécurité publique disposent de salles réservées aux services d'aide aux victimes (447 au total). Les nouveaux commissariats et ceux qui feront l'objet d'une restructuration proposeront des services d'aide aux victimes.

94. Plusieurs campagnes sont menées chaque année pour faire connaître le service d'assistance téléphonique de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes et les services du Réseau national de soutien aux victimes de violence familiale, et une application pour appareils mobiles a été mise au point (voir ci-dessous).

**Accès à des moyens de protection<sup>118</sup>**

95. Après avoir officiellement porté plainte, une victime se voit accorder le statut de personne particulièrement vulnérable et de victime de violence familiale, ce qui lui ouvre droit à des mesures de soutien.

96. Le Réseau national de soutien aux victimes de violence familiale prévoit des centres de soutien, des foyers d'accueil où les victimes sont hébergées pendant une période plus ou moins longue en fonction de l'évaluation des risques qu'elles courent, et plusieurs types d'interventions en faveur des victimes et de leurs enfants.

97. Le Portugal dispose de 39 foyers d'accueil pour femmes et mineurs, d'un foyer de six places réservé aux hommes et de foyers pour les femmes atteintes d'un handicap physique ou mental (17 places au total). Le pays compte 26 centres d'intervention d'urgence, dont 24 réservés aux femmes, 1 pour les hommes et 1 pour les LGBTI.

98. Il existe 122 centres de soutien, notamment pour les femmes victimes de violence sexuelle, pour les hommes victimes de violence familiale et sexuelle, et pour les LGBTI.

99. Depuis 2016, le Gouvernement s'emploie à renforcer le Réseau national de soutien aux victimes de violence familiale en nouant des partenariats avec des municipalités, des autorités locales et des ONG pour faire en sorte que le Réseau national couvre l'ensemble du territoire et qu'il soit adapté à toutes les particularités territoriales. De nouvelles dispositions réglementaires ont été adoptées en 2018 concernant l'organisation et le fonctionnement du Réseau national. Ces dispositions portent sur les services de consultation, l'hébergement d'urgence et les foyers d'accueil pour les victimes de violence familiale<sup>119</sup>.

100. La Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes a mis au point un guide de ressources<sup>120</sup> et, en 2017, elle a lancé « AppVD »<sup>121</sup>, une application pour appareils mobiles qui offre des informations sur l'ensemble des services de soutien à disposition et explique comment porter plainte ou demander des renseignements.

101. S'agissant du Service national de santé, l'ordonnance n° 5655/2017 a renforcé le modèle d'intervention coordonné qui prend en charge les victimes ayant subi des actes de violence interpersonnelle tout au long de leur vie, consolidé les équipes chargées des mécanismes de prévention de la violence entre adultes, et clarifié certains de leurs problèmes de fonctionnement.

102. Afin de consolider la formation des professionnels des domaines concernés, à savoir la justice (procureurs, juges, avocats et greffiers), la sécurité et la santé (médecins, infirmiers et personnel administratif), la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes a établi des protocoles<sup>122</sup> qui offrent des possibilités de formation mieux adaptées.

### **Enquêtes et poursuites<sup>123</sup>**

103. La loi n° 72/2015 et la loi n° 96/2017 (voir la section B) prévoient que la violence familiale est un crime qui fait l'objet d'une prévention particulière et d'enquêtes prioritaires.

104. En 2018, le Procureur général a créé un groupe de travail sur la violence familiale chargé de définir sa stratégie en la matière, notamment d'adopter les meilleures pratiques qui soient et de réglementer les procédures suivies dans les tribunaux pénaux, les tribunaux des affaires familiales et les tribunaux pour enfants<sup>124</sup>.

105. Les enquêtes sur les actes de violence familiale et les poursuites engagées contre les auteurs de tels actes ont été plus nombreuses et le nombre de personnes déclarées coupables de ce crime par des tribunaux pénaux de première instance est passé de 1 661 en 2014 à 1 909 en 2017<sup>125</sup>.

106. Grâce aux subventions de l'EEE, une étude sera lancée en 2019 afin d'évaluer l'efficacité des sanctions imposées aux coupables et de cerner les points à améliorer.

### **Violence familiale et effets des difficultés économiques sur les familles<sup>126</sup>**

107. La loi n° 112/2009 prévoit des dispositions spéciales en faveur des droits économiques des victimes de violence familiale, notamment des mesures destinées à garantir leur autonomie financière et à contribuer à leur subsistance.

108. Les victimes qui connaissent des difficultés économiques peuvent bénéficier du revenu d'intégration sociale<sup>127</sup> et leurs demandes sont examinées en priorité.

109. Un guide des meilleures pratiques en matière de prévention de la violence familiale fondée sur le genre et de lutte contre ce fléau a été publié en 2016 à l'intention des entreprises. Plusieurs ateliers et conférences consacrés à la prévention de la violence familiale, à la lutte contre cette forme de violence et à son coût pour le secteur privé ont été organisés à l'intention d'entreprises, d'associations professionnelles, de syndicats et d'autres acteurs du secteur privé.

## G. Enfants

### Lutte contre la pauvreté des enfants<sup>128</sup>

110. Les autorités portugaises sont conscientes des effets que la crise financière a eus sur la pauvreté des enfants. Au lendemain de cette crise, pour en atténuer les effets, un certain nombre de mesures ont été prises afin d'améliorer la situation des ménages vulnérables ayant des enfants à charge. Citons les mesures suivantes :

- L'échelle d'équivalence appliquée aux montants du revenu d'intégration sociale a été modifiée afin d'augmenter le montant à accorder à chaque adulte : le pourcentage de la valeur de référence est passé de 50 % à 70 % et, pour chaque mineur, de 30 % à 50 % ;
- Les montants de l'indemnité pour enfants à charge pour les trois premières tranches de revenus des ménages ont été actualisés, et la majoration de l'allocation pour les familles monoparentales est passée de 20 % à 35 % ;
- L'augmentation de 10 % de l'allocation de chômage pour les parents sans emploi a été reconduite.

111. Le Gouvernement est déterminé à réexaminer le cadre national des prestations sociales afin de continuer à lutter contre la pauvreté qui touche les enfants et les jeunes.

### Meilleure protection des droits de l'enfant<sup>129</sup>

112. Au cours de la période considérée, le système national de promotion et de protection des droits de l'enfant a été consolidé. En 2017, la loi sur la promotion et la protection des droits des enfants et des jeunes en situation de risque a été modifiée et un nouvel organe – la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes – a été créé<sup>130</sup>. La Commission possède un large éventail de compétences qui lui permettent d'améliorer la prévention et la protection dans le domaine des droits des enfants et des jeunes. Compte tenu de la récente crise migratoire qui ne faiblit pas, la Commission se consacre à l'accueil et à l'intégration des enfants migrants et réfugiés, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés.

113. Plusieurs lois nationales qui portent sur les droits de l'enfant ont été modifiées, notamment en ce qui concerne l'adoption, la protection des enfants et des jeunes, la tutelle éducative et l'exercice des responsabilités parentales, conformément aux Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants et aux recommandations que le Comité des droits de l'enfant avait faites au Portugal<sup>131</sup>.

114. Il convient de mentionner certaines modifications législatives présentant un intérêt :

- Dans les procédures de tutelle devant une juridiction civile et dans les procédures pénales, l'enfant bénéficie d'un avocat commis d'office lorsque ses intérêts se heurtent à ceux de ses parents ou lorsqu'il en fait la demande au tribunal ;
- Il est interdit de communiquer toute information concernant une procédure pénale qui pourrait permettre d'identifier un enfant victime d'un crime (toute violation de cette interdiction sera considérée comme un outrage au tribunal) ;
- Tout enfant a le droit d'engager une procédure de tutelle devant une juridiction civile ;
- Un enfant adopté doit obligatoirement se voir attribuer un nouveau numéro d'identification civile ;

- Un registre de l'identité judiciaire a été créé pour les personnes condamnées pour avoir attenté à l'autodétermination sexuelle et à la liberté sexuelle des enfants ;
- Les responsabilités parentales sont soumises à une réglementation d'urgence en cas de violence familiale et d'autres actes de violence commis dans un contexte familial ;
- Les enfants et les jeunes de nationalité étrangère qui sont placés dans une institution publique ou un établissement équivalent bénéficient de conditions spéciales s'agissant de leur permis de séjour et de leur naturalisation ;
- Tout traitement ou toute intervention médicale qui entraîne un changement corporel ou une modification des caractéristiques sexuelles d'un enfant intersexé avant qu'il ait affirmé son identité de genre est frappé d'une interdiction générale ;
- La protection juridique de la vie privée sur Internet a été renforcée en droit pénal ;
- Les MGF, le mariage forcé et ses actes préparatoires ainsi que la manipulation psychologique d'un enfant à des fins sexuelles ont été érigés en infractions.

115. En 2017, le Bureau du Procureur général a créé un bureau de la famille, des enfants et des jeunes, dans le but, entre autres, d'étudier et de promouvoir les meilleures pratiques pour faciliter la tâche des magistrats du ministère public qui défendent les droits de l'enfant, d'encourager une coordination et une coopération entre les différentes autorités judiciaires et d'autres autorités qui œuvrent dans ce domaine et d'améliorer les procédures et la collecte de données à cet égard.

116. Le Portugal est déterminé à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en encourageant les procédures de médiation par l'intermédiaire du Système de médiation familiale, lequel a engagé 434 procédures en 2016 et 300 en 2017<sup>132</sup>.

117. Une nouvelle stratégie nationale pour les droits de l'enfant visant à améliorer l'application des principes et des dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est en cours de préparation.

### **Éducation primaire et secondaire pour tous les enfants<sup>133</sup>**

118. Au Portugal, le droit à l'éducation primaire et secondaire est universel et garanti à tous les enfants, quel que soit leur statut juridique. Les mesures éducatives arrêtées par l'État sont appliquées sans discrimination aucune.

119. Une nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire est entrée en vigueur au cours de l'année scolaire 2016/17 ; elle prévoit la mise en place d'un enseignement préscolaire gratuit et universel pour les enfants âgés de 4 ans et des mécanismes visant à étudier la possibilité d'étendre cet enseignement universel à tous les enfants de 3 ans.

120. Soucieux de mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies en matière d'inclusion sociale et de continuer à tenir ses engagements au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Portugal s'est doté d'un nouveau régime juridique applicable à l'éducation inclusive<sup>134</sup>. Des modifications ont été apportées à l'organisation des écoles et des structures d'appui afin de cerner les mesures à même de faciliter l'apprentissage et l'inclusion tout au long de la scolarité obligatoire.

121. Les enfants migrants bénéficient d'un soutien social en milieu scolaire. Afin de faciliter leur accueil et leur intégration des élèves, les établissements scolaires ont constitué des équipes multidisciplinaires. Pour favoriser l'intégration des étudiants (qui ont entre 15 et 18 ans), des psychologues scolaires s'emploient à coopérer avec les centres de formation professionnelle (centres relevant du programme *Qualifica*, voir la section L).

122. Ces mesures ont été étendues aux enfants et aux jeunes qui bénéficient ou ont demandé à bénéficier d'une protection internationale, conformément à une note ministérielle en date du 13 septembre 2016.

123. Le service de la médiation scolaire de l'Inspection générale de l'éducation et des sciences fournit une assistance et traite les plaintes pour discrimination et exclusion à l'encontre d'élèves.

124. La protection des droits des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille est garantie par le Service des étrangers et des frontières (SEF), qui coopère directement avec la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes ainsi qu'avec le représentant du ministère public. D'autres entités, telles que le Conseil portugais pour les réfugiés (qui dispose d'un foyer d'accueil spécialement réservé aux enfants réfugiés) et l'Institut de sécurité sociale sont aux avant-postes de l'accueil des réfugiés, tout comme le Haut-Commissariat aux migrations pour ce qui est de l'intégration des réfugiés. Le Centre portugais pour les réfugiés accepte les enfants jusqu'à leurs 18 ans.

## H. Familles/personnes âgées<sup>135</sup>

125. La loi n° 49/2018 a approuvé le régime applicable aux adultes accompagnés (*maior acompanhado*), qui supprime les anciens régimes d'incapacité applicables aux adultes (*interdição* et *inabilitação*). Ce nouveau régime cherche à répondre dûment aux besoins des adultes qui, en raison d'une maladie, d'un handicap ou d'un comportement, ne sont pas en mesure de pleinement et personnellement exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs obligations. Il est possible de demander l'application de ce régime une année avant que l'intéressé atteigne la majorité, moment auquel il entrera en vigueur.

### **Sensibilisation de la population à la violence familiale et aux besoins des personnes âgées et des enfants**

126. Dans le cadre du cinquième plan annuel contre la violence familiale, les agents des forces de sécurité ont organisé des programmes de sensibilisation, de conseil et de prévention à l'intention des personnes âgées qui peuvent être victimes de crimes d'escroquerie ou d'autres types de crimes, et ont notamment ciblé les femmes particulièrement vulnérables, telles celles qui vivent dans des zones rurales. La Stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination prévoit un objectif spécifique consistant à promouvoir l'autonomisation des femmes et des hommes, en particulier des personnes âgées, qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité sociale et économique, ainsi que des projets visant à améliorer les interventions auprès des femmes âgées qui sont victimes de violence familiale.

127. Une étude a été réalisée sur le thème « Les personnes âgées et la violence » dans le but de recenser et d'examiner les actes de violence que subissent les personnes âgées au sein de leur famille<sup>136</sup>.

128. Ces dernières années, des mesures en faveur des personnes âgées ou des personnes à charge ont contribué à leur autonomie et permis d'éviter leur placement en institution. Parmi ces mesures figurent la création de centres de nuit ainsi que le développement et la certification des services d'aide à domicile qui permettent aux personnes âgées de rester chez elles et de vivre de manière autonome au quotidien, tout en garantissant leur sécurité la nuit et en y contribuant. La mise en œuvre du Réseau national de soins continus intégrés, créé en 2006, a débuté.

129. Les services de sécurité sociale et de santé ont renforcé leur coopération afin de garantir la sécurité des personnes âgées et des personnes handicapées, en particulier après une hospitalisation. En 2015, un manuel sur la coordination des services de santé et de sécurité sociale post-hospitalisation a été publié et diffusé<sup>137</sup>.

130. Il est primordial d'investir en permanence dans les services de garde d'enfants : le pourcentage d'enfants concernés (âgés de 0 à 3 ans) est passé de 20,3 % en 2000 à 49,2 % en 2014, pour s'établir à 51,1 % en 2015<sup>138</sup> ; les montants des allocations familiales versées aux familles monoparentales, des prestations familiales et des indemnités pour enfants à charge ont augmenté ; et les droits parentaux ont été renforcés du fait que le congé parental initial peut désormais être simultanément exercé par les deux parents pendant une période de cent vingt à cent cinquante jours. Le congé de paternité initial, pendant lequel une allocation est versée au père, est passé de dix à quinze jours.

### **Assistance aux familles au lendemain de la crise économique et financière**

131. Parmi les mesures visant à renforcer les revenus des ménages, en particulier les plus vulnérables et les plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion, comme les ménages composés de travailleurs à bas salaires, de personnes âgées touchant une petite retraite et d'enfants<sup>139</sup>, figure notamment ce qui suit :

- Augmentation progressive du salaire minimum (505 euros en octobre 2014, 530 euros en 2016, 580 euros en 2018 et 600 euros en 2019) ;
- Fin du gel de l'indexation des pensions de retraite depuis le début de 2016, avec effet immédiat sur les pensions faibles à moyennes ;
- Rétablissement et augmentation du montant de référence du complément social pour les personnes âgées (5 059 euros en 2016, 5 084,30 euros en 2017, 5 175,82 euros en 2018 et 5 258,63 en 2019) ;
- Actualisation des montants de l'indemnité pour enfants à charge et du complément d'allocation pour les enfants handicapés ;
- Révision du cadre juridique des mesures sociales telles que les garderies et les services d'aide à domicile dans le but de mieux soutenir les familles ;
- Retour progressif aux précédents montants du revenu d'intégration sociale, qui étaient plus élevés, depuis le premier trimestre de 2016, dans le but de rétablir les niveaux de protection des familles vivant dans la pauvreté.

## **I. Traite des êtres humains**

### **Lutte contre la traite des êtres humains<sup>140</sup>**

132. Le troisième plan national visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains<sup>141</sup>, qui couvrait la période 2014-2017<sup>142</sup>, avait été exécuté à 92,4 %.

133. Le quatrième plan national (2018-2021) comprend des mesures qui tendent à mieux faire connaître la traite des êtres humains (ci-après, la traite), à faire en sorte que les victimes puissent exercer leurs droits, à encourager la lutte contre les réseaux de criminalité organisée et à renforcer les interventions grâce à l'application de lignes directrices et de protocoles.

134. À des fins de prévention et d'enquête, le SEF a créé une unité de lutte contre la traite au sein de la Direction centrale des enquêtes. Le renforcement des contrôles aux frontières, une meilleure coopération transfrontalière et internationale et la création de trois équipes spécialisées au sein du SEF, qui sont habilitées à mener des enquêtes criminelles, permettront de lutter contre la traite de manière concertée à tous les postes frontière. Le SEF a organisé des programmes continus de sensibilisation et de formation

135. La police criminelle collabore activement avec d'autres organisations de police criminelle afin de prévenir la traite et d'enquêter sur les affaires de traite, et elle coopère avec des équipes multidisciplinaires pour identifier d'éventuelles victimes.

136. La prévention au sein du secteur privé est un sujet de préoccupation. Le Ministère de l'économie appuie des initiatives visant à mieux faire connaître la traite et diffuse les bonnes pratiques en la matière. En coopération avec le Ministère de l'intérieur, il a organisé un atelier de sensibilisation à l'intention d'entreprises et d'agences de recrutement.

### **Traite à des fins d'exploitation par le travail et traite des enfants<sup>143</sup>**

137. L'article 160 du Code pénal prévoit des peines plus lourdes lorsque la victime est un enfant et érige en infraction la traite à des fins d'adoption et d'exploitation par le travail. L'article 185-A 3) de la loi n° 23/2007, tel que modifié par la loi n° 29/2012, prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans ou le versement d'une amende pendant quatre cent quatre-vingts jours au maximum à l'encontre de toute personne qui fait travailler un citoyen étranger mineur en situation irrégulière.

138. Le quatrième plan national visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains contient des mesures destinées à éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, et à garantir l'interdiction et l'élimination du recrutement et de l'utilisation d'enfants pour les faire travailler. Le Bureau du Procureur général accorde une attention particulière aux affaires de traite des enfants qui sont liées aux nouvelles formes de migration internationale ou qui servent des fins de prélèvement et d'utilisation d'organes<sup>144</sup>.

139. En 2018, le Portugal a ouvert un foyer d'accueil pour les enfants victimes de la traite. Ce foyer, qui est financé par le Gouvernement et géré par une ONG, fera partie du Mécanisme national d'orientation, au même titre que les trois foyers d'accueil des victimes de la traite qui existaient déjà.

140. Une attention particulière est accordée aux enfants victimes de la traite, qui sont considérés comme un groupe vulnérable. Les professionnels peuvent se référer à des lignes directrices pour savoir comment procéder et pour obtenir les coordonnées d'organisations spécialisées venant en aide aux enfants, telles que le service téléphonique européen de signalement des enfants disparus.

141. S'agissant de la collecte de données et de l'établissement de rapports statistiques, les rapports trimestriels et annuels de l'Observatoire de la traite<sup>145</sup> comprennent des chapitres spécifiquement consacrés à la traite des enfants.

142. Un certain nombre de projets et d'initiatives de sensibilisation ont été mis au point en 2014 et, en collaboration avec la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes, l'Observatoire de la traite a élaboré une brochure et un dépliant<sup>146</sup> sur la mendicité forcée<sup>147</sup>.

143. Les campagnes de sensibilisation à la traite à des fins d'exploitation par le travail et à la traite des enfants qui ont été menées mettaient l'accent sur l'exploitation sexuelle, l'exploitation par le travail, la mendicité forcée, l'exploitation par le travail dans l'agriculture<sup>148</sup> et la traite des enfants<sup>149</sup>.

144. En collaboration avec la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes, l'ACT a mis en place un programme de formation sur l'exploitation par le travail<sup>150</sup>. À l'heure actuelle, l'ACT compte 314 inspecteurs et fait partie du Réseau de soutien et de protection des victimes de la traite.

145. Les forces de l'ordre et l'ACT procèdent régulièrement à des inspections communes et individuelles dans des endroits associés à la traite (chantiers de construction, domaines agricoles, restaurants et établissements de divertissement nocturne).

#### **Poursuites contre les trafiquants et aide aux victimes<sup>151</sup>**

146. Les lois n° 72/2015 et n° 96/2017 (voir la section B) prévoient que la traite est un crime qui fait l'objet d'une prévention particulière et d'enquêtes prioritaires<sup>152</sup>. Les autorités portugaises n'ont ménagé aucun effort pour s'adapter aux nouvelles formes de traite et de recrutement en adoptant de nouvelles lois à cet effet<sup>153</sup>.

147. Le Portugal continue de prendre des mesures pour consolider les mécanismes d'orientation et de protection des victimes, ainsi que les mécanismes de coopération qui relèvent des plans nationaux visant à prévenir et à combattre la traite.

148. Des équipes régionales spécialisées et multidisciplinaires travaillent avec des victimes de la traite, en étroite collaboration avec des professionnels issus du secteur public et d'ONG, c'est-à-dire les forces de l'ordre, les trois foyers d'accueil des victimes de la traite et des centres de protection. Cette collaboration vise à faciliter la stabilisation émotionnelle des victimes et leur réinsertion sociale.

149. En application du Code de procédure pénale, tel que modifié par la loi n° 130/2015 (voir la section B), les victimes de crimes violents ou particulièrement violents (qui comprennent la traite) se voient accorder le statut de « victimes particulièrement vulnérables ». Les victimes de l'esclavage et de la traite sont exemptées des frais de justice afférents à la procédure pénale.

150. La collecte et l'analyse de données ont été améliorées et le Rapport annuel sur la sécurité nationale, préparé par l'Observatoire de la traite et le SEF, comprend désormais un chapitre consacré à la traite. Le système paneuropéen de suivi de la traite, MoSy, remplacera la base de données nationale GUR, ce qui permettra de ventiler les données en fonction du sexe et de l'âge des victimes et des suspects.

## **J. Violences policières, application de la loi, prisons et système judiciaire<sup>154</sup>**

151. Former les services et les forces de sécurité, y compris le SEF, aux droits de l'homme est une priorité. Une formation est dispensée à cet égard lors de l'entrée en fonctions et en cours d'emploi<sup>155</sup>. La formation proposée au personnel pénitentiaire porte sur les droits de l'homme, le multiculturalisme, les techniques de relations interpersonnelles et d'intercommunication, ainsi que les techniques de contrôle et de contrainte.

152. Tout signalement d'un usage excessif de la force et de mauvais traitements mettant en cause des responsables de l'application des lois ou du personnel pénitentiaire fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme. La police criminelle veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour enquêter rapidement et de manière approfondie sur toutes les allégations d'usage excessif de la force et de mauvais traitements par des policiers et des gardes à l'encontre de détenus ou de tout autre citoyen. Comme suite à ses propres inspections, la police criminelle a engagé plusieurs procédures disciplinaires entre 2015 et 2018, dont neuf sont en instance.

153. En application du décret n° 11838/2016 des Ministères de l'intérieur et de la justice, lorsqu'une personne qui a été précédemment détenue par la Police de sécurité publique, la Garde nationale républicaine ou la police criminelle présente des marques de torture ou de mauvais traitements lors de son admission dans un établissement pénitentiaire, la Direction générale de la réhabilitation et de l'administration pénitentiaire<sup>156</sup> doit immédiatement en informer l'Inspection générale de l'administration interne<sup>157</sup> et l'Inspection générale des services judiciaires<sup>158</sup>. La circulaire n° 1/2017 a amélioré les mécanismes de détection des actes de torture ou des traitements cruels infligés à des détenus<sup>159</sup>. La Direction générale de la réhabilitation et de l'administration pénitentiaire a signé un protocole avec l'Institut national de médecine légale et de criminalistique, en application duquel ce dernier dispense une formation au personnel médical des établissements pénitentiaires, en mettant l'accent sur les procédures à suivre en cas d'allégation de mauvais traitements et d'actes de violence.

154. Récemment, la Direction générale de la réhabilitation et de l'administration pénitentiaire et le Président de l'ordre des avocats portugais sont parvenus à un accord en vue de la création de bureaux d'assistance juridique dans les établissements pénitentiaires, où des avocats fournissent gratuitement des informations et des conseils juridiques aux détenus.

155. L'Inspection générale de l'administration interne procède régulièrement à des contrôles inopinés dans les locaux de la Police de sécurité publique et de la Garde nationale républicaine afin de vérifier qu'elles agissent en toute légalité.

156. Les établissements pénitentiaires font régulièrement l'objet d'inspections menées par des organes souverains – principalement par des procureurs et des membres du Gouvernement et du Parlement –, par le médiateur (soit au titre de son mandat soit en tant que mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture) et par des représentants d'organisations internationales<sup>160</sup>.

### **Prisons<sup>161</sup>**

157. Améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires, notamment en créant des zones réservées à la formation et aux activités professionnelles proposées aux détenus, est une priorité absolue.

158. En 2017, le Ministère de la justice a publié un rapport sur le système pénitentiaire et le système pour mineurs, dans lequel il arrête une stratégie couvrant une période de dix ans (2017-2027) et visant à restructurer et à réhabiliter le réseau des établissements

pénitentiaires et des centres éducatifs. Il ressort du rapport qu'il est nécessaire de créer de nouveaux établissements pénitentiaires en tenant compte de la population carcérale, de l'incidence géographique, des infrastructures devant être réhabilitées et du manque de ressources humaines et matérielles. Les solutions proposées visent à résoudre des problèmes concrets, tels que l'éloignement des détenus, en particulier des femmes, de leur communauté et le fonctionnement des prisons de grande taille qui peuvent accueillir plus de 600 détenus.

159. La loi n° 94/2017 a apporté des modifications importantes au régime d'exécution des peines : i) les peines d'emprisonnement pendant le week-end ou selon un régime de semi-détention n'existent plus ; et ii) la durée maximale d'une peine d'emprisonnement pouvant être purgée en résidence surveillée a été portée à deux ans (contre un an auparavant). Ces modifications ont contribué de manière significative à faire baisser le taux d'emprisonnement et, par conséquent, à réduire la surpopulation carcérale. Depuis le 31 décembre 2015, la population carcérale a diminué de 10,4 %<sup>162</sup>.

160. Pour ce qui est des conditions sanitaires dans les prisons, les détenus bénéficient du Service national de santé. En 2017, un groupe de travail a été créé afin d'améliorer leur accès à ce service. Le groupe de travail a permis l'adoption de nouvelles procédures, telles que la création d'un réseau d'orientation pour la fourniture de services de soins de santé, qui relève du Service national de santé et garantit à tous les détenus des consultations pour dépister le VIH et les hépatites virales. Certains établissements pénitentiaires mènent actuellement un projet de télémédecine.

161. L'accès à des soins de santé mentale dans les prisons et les centres éducatifs est une priorité. En 2018, le Portugal a sensiblement accru les ressources des unités de santé mentale et augmenté le nombre de psychiatres et de psychologues internes et externes dans les prisons.

162. Les personnes qui commettent un acte illicite spécifique, mais ne peuvent en être tenues pénalement responsables en raison de troubles mentaux, sont placées dans des établissements de soins de santé ou des établissements sécurisés, de préférence dans des unités de santé mentale qui ne se trouvent pas au sein d'une prison. Un nouvel instrument juridique sur les conditions du placement de ces personnes dans des unités de psychiatrie médico-légale qui relèvent du Service national de santé est actuellement examiné par le Parlement. Le Service national de santé a augmenté le nombre de places dont il dispose et une commission a été créée pour étudier la possibilité d'accroître l'offre du secteur des services sociaux.

163. Toutes les autorités compétentes savent que les personnes détenues ont le droit d'avoir accès à un avocat et garantissent ce droit.

#### **Système judiciaire<sup>163</sup>**

164. En 2016, le Gouvernement a présenté un plan d'action pour la modernisation du système judiciaire (appelé « *Justiça + Próxima* ») qui prévoit 120 mesures relevant de quatre piliers stratégiques : efficacité, innovation, proximité et humanisation de la justice. Ce plan d'action entend contribuer à rendre une justice plus rapide, plus transparente et plus humaine en simplifiant les procédures, en adoptant de nouveaux instruments et de nouvelles technologies et en fournissant des informations plus claires aux citoyens<sup>164</sup>.

165. Les efforts déployés par le Portugal pour résorber l'arriéré judiciaire ont produit des résultats significatifs ces dernières années<sup>165</sup>.

## **K. Éducation, information et formation en matière de droits de l'homme**

### **Collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux<sup>166</sup>**

166. Le Portugal collabore avec des partenaires en vue de renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme<sup>167</sup>. Il présente des résolutions aussi bien au Conseil des droits de l'homme qu'à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>168</sup>.

### **Éducation et formation<sup>169</sup>**

167. En collaboration avec divers partenaires du secteur public et de la société civile, le Ministère de l'éducation mène des activités de sensibilisation et d'éducation aux questions relatives aux droits de l'homme, et propose notamment des formations en cours d'emploi à des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires.

168. En 2016, un groupe de travail sur l'éducation à la citoyenneté, composé d'experts, d'enseignants et de membres du personnel administratif, a été créé avec pour mission de concevoir une stratégie d'éducation à la citoyenneté. Sur la base du rapport du groupe de travail, une nouvelle stratégie nationale a été lancée en 2017. Elle renforce le caractère intersectoriel de l'éducation à la citoyenneté à tous les niveaux d'enseignement et une matière obligatoire intitulée « citoyenneté et développement » a été ajoutée au programme scolaire des deuxième et troisième cycles. La liste des matières obligatoires pour tous les niveaux d'enseignement comprend les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les relations interculturelles, le développement durable, l'environnement et la santé. Tous les groupements scolaires doivent disposer d'un coordonnateur des droits de l'homme et élaborer un plan en collaboration avec des ONG et des organisations communautaires. Pour appliquer la stratégie dans chaque école, le Ministère de l'éducation a lancé un programme de formation à la citoyenneté et au développement destiné aux enseignants. Au cours de l'année scolaire 2017/18, il a proposé un cours de formation en ligne ouvert à tous, que 845 enseignants ont suivi.

169. Le Centre d'études judiciaires propose des formations aux droits de l'homme à des juges et des procureurs, dans lesquelles il est question, entre autres, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la traite, de la violence familiale, des MGF, des droits des personnes handicapées, de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect des droits fondamentaux et de la situation des enfants et jeunes adultes vulnérables. Les universités portugaises, en particulier les facultés de droit, proposent de plus en plus de programmes d'éducation aux droits de l'homme dans le cadre des études de premier et de deuxième cycles.

170. Le Ministère de l'économie a organisé des activités de sensibilisation à l'intention de représentants d'entreprises, d'ONG, de syndicats, du milieu universitaire et du grand public, au cours desquelles ont été abordées des questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme.

171. L'éducation et la formation aux droits de l'homme sont assurées aussi bien par le Ministère de la défense nationale que par les forces armées dans le cadre non seulement de leurs missions au Portugal, mais aussi de leurs missions humanitaires et de leurs missions de maintien de la paix, ainsi que dans le contexte de la coopération militaire technique.

172. En 2018, le Bureau du Procureur général a lancé un nouveau site Web qui contient une page spécifiquement consacrée aux droits de l'homme, proposant toute une gamme d'informations et de documents à ce sujet<sup>170</sup>. Le Ministère des affaires étrangères lui a emboîté le pas en 2019<sup>171</sup>.

## **L. Droits économiques, sociaux et culturels**

### **Promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels<sup>172</sup>**

173. La culture est un pilier essentiel de la démocratie, de l'identité nationale, de l'innovation et du développement durable. L'accès à la création culturelle et à sa jouissance est une priorité et il existe un certain nombre de mesures visant à garantir à tous les citoyens, y compris aux personnes handicapées, une culture participative et accessible.

174. Les monuments, musées et théâtres nationaux proposent des tarifs réduits aux étudiants, aux jeunes, aux chômeurs et aux personnes de plus de 65 ans. Dans certains endroits, les enfants bénéficient d'un accès gratuit. Ces espaces culturels travaillent en étroite collaboration avec des écoles afin de promouvoir l'accès à la culture et de stimuler la créativité. Des plans nationaux en faveur de la lecture et du cinéma ont été mis en œuvre afin d'inculquer très tôt le goût de la lecture et de la culture.

**Emploi**<sup>173</sup>

175. Comme indiqué dans le rapport intérimaire, l'IEFP applique des mesures en faveur de l'emploi, à savoir un soutien financier<sup>174</sup>, des stages professionnels pour les chômeurs de longue et très longue durée qui ont plus de 31 ans, et un programme qui incite les personnes au chômage à travailler dans les secteurs de l'art et de l'artisanat.

176. L'IEFP a récemment approuvé les initiatives suivantes :

- Aide à l'embauche : Un soutien financier est accordé aux employeurs qui engagent des chômeurs inscrits dans un centre pour l'emploi au titre d'un contrat de travail permanent ou à durée déterminée (de douze mois au minimum) ; une prime est également accordée aux employeurs qui convertissent un contrat à durée déterminée en contrat permanent ;
- Stages professionnels : Cette expérience professionnelle dans le secteur privé vise à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail ou l'embauche des chômeurs<sup>175</sup> ;
- Les programmes « Contrat d'insertion professionnelle » et « Insertion professionnelle + » visent à renforcer l'employabilité des chômeurs, à les préparer et à améliorer leurs compétences en les aidant à maintenir le contact avec le marché du travail.

177. L'IEFP a introduit une nouvelle méthodologie intitulée « Dispositif personnalisé en faveur de l'emploi » dans le but de renforcer le soutien offert aux bénéficiaires de l'allocation de chômage. Ce dispositif prévoit également des mesures de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées.

**Réduction des incidences de la crise financière**<sup>176</sup>

178. En 2010, le Portugal a accepté de relever le défi lancé par l'Union européenne consistant à sortir 200 000 personnes de la pauvreté d'ici à 2020 (« Stratégie Europe 2020 »).

179. Le Portugal est déterminé à lutter contre la pauvreté des enfants, à améliorer les conditions de vie de la population, en particulier des familles défavorisées, et à garantir une protection sociale suffisante et durable tout en créant un marché du travail ouvert à tous afin de lutter contre le chômage de longue et très longue durée, le chômage des jeunes et la pauvreté des travailleurs.

180. Le Portugal continue de fournir une aide, en particulier aux enfants les plus vulnérables pour garantir l'accès à l'éducation. À titre d'exemple, environ 45 % des enfants âgés de 6 à 18 ans bénéficient de repas gratuits dans les établissements scolaires et bénéficient de la gratuité des transports scolaires, des manuels et des fournitures scolaires.

181. Voir les sections G et H.

**Système de sécurité sociale et protection sociale des groupes vulnérables**<sup>177</sup>

182. Des modifications ont été apportées au système de sécurité sociale afin de l'améliorer : la prise en charge de longue durée a été mise à jour en 2014 et en 2016 ; le montant de l'allocation de chômage versée aux couples avec enfants à charge et aux familles monoparentales dont le parent ne reçoit pas de pension alimentaire a été augmenté de 10 % ; une nouvelle prestation sociale a été créée en 2016 pour les chômeurs de longue durée ; et la mise à jour annuelle des pensions de retraite et des pensions d'invalidité a été rétablie.

183. Voir les sections G et H.

**Lutte contre l'analphabétisme : éducation et formation pour les adultes**<sup>178</sup>

184. Un nouveau programme d'éducation et de formation des adultes, appelé « *Qualifica* », a été créé en 2017. Ce programme prévoit une augmentation significative des investissements visant à renforcer et à multiplier les centres spécialisés (centres *Qualifica*)

ainsi que des investissements dans de nouveaux outils, tels que le passeport *Qualifica* et un site Web conçu à cet effet. Une campagne d'information du public a été menée.

185. Le Plan national d'alphabétisation des adultes, qui a été lancé en 2018, s'adresse aux adultes qui ont un faible niveau d'alphabétisation et pour qui il est difficile d'accéder aux prestations proposées par les centres *Qualifica*.

186. Pour lutter contre l'analphabétisme, le Réseau des établissements d'enseignement secondaire qui participent au programme d'éducation récurrente a été élargi, et un projet pilote d'enseignement à distance a été mis sur pied à l'intention des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans des établissements publics d'enseignement secondaire participant au programme d'éducation récurrente.

187. Le programme intitulé « Lecteurs sans frontières », qui est le fruit d'un partenariat entre la Direction générale des livres, des archives et des bibliothèques et la Direction générale de la réhabilitation et de l'administration pénitentiaire, a pour objectif d'encourager la lecture dans des endroits inhabituels, telles les prisons.

#### **Droit à l'eau et à l'assainissement**<sup>179</sup>

188. Le Portugal a continué de mettre en œuvre le Plan stratégique national en faveur des services liés à l'utilisation de l'eau pour la période 2014-2020 (PENSAAR 2020). Ce plan reconnaît que l'eau et l'assainissement sont des droits de l'homme<sup>180</sup>.

#### **Droits des paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales**<sup>181</sup>

189. La réalisation des droits des populations agricoles et rurales n'est pas en reste. Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques de ces populations et au rôle essentiel qu'elles jouent dans la société<sup>182</sup>.

190. Le décret-loi n° 64/2018, sur l'agriculture familiale adopté en 2018, vise à renforcer ce moyen de production tout en reconnaissant ses particularités économiques, territoriales, sociales et environnementales. L'agriculture familiale participe à la préservation des zones rurales, à la cohésion sociale et territoriale, à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un développement durable.

### **M. Société civile**<sup>183</sup>

191. Le Portugal encourage les organisations de la société civile à participer à l'élaboration de tous les rapports relatifs aux droits de l'homme qu'il soumet aux organes conventionnels des Nations Unies. L'EPU ne fait pas exception et, en janvier 2019, la société civile a été consultée dans le cadre de la préparation du présent rapport<sup>184</sup>. Le Portugal encourage également les ONG à prendre part à l'EPU<sup>185</sup>.

### **N. Autres mesures**

#### **Dialogue interculturel**<sup>186</sup>

192. Le Haut-Commissariat aux migrations est déterminé à promouvoir le dialogue interculturel par l'intermédiaire de l'unité qu'il a créée à cet effet et qui comprend un réseau d'une vingtaine de formateurs<sup>187</sup>.

193. En 2012, avec la collaboration de la Fondation Aga Khan Portugal, la Direction générale de l'éducation et le Haut-Commissariat aux migrations ont lancé une initiative visant à créer un label « école interculturelle ». Ce label est décerné aux établissements scolaires qui ont sensiblement contribué à lutter contre la discrimination, à encourager un dialogue interculturel et à favoriser l'intégration des élèves issus de communautés minoritaires, permettant ainsi de prévenir l'abandon scolaire précoce et de favoriser la réussite scolaire. En 2017, 28 établissements scolaires se sont vu accorder ce label.

194. Le Réseau d'écoles pour l'éducation interculturelle, lancé en 2016 par le Haut-Commissariat aux migrations, la Direction générale de l'éducation et la Fondation

Aga Khan Portugal, regroupe 23 écoles à l'heure actuelle. Il encourage le respect des différences, reconnaît la richesse de la diversité et souscrit ainsi aux principes fondamentaux de l'éducation interculturelle.

195. En 2015, le Haut-Commissariat aux migrations a créé un groupe de travail sur le dialogue interreligieux qui entend, entre autres objectifs, approfondir le dialogue entre les différentes communautés religieuses du Portugal<sup>188</sup>. Il organise chaque année une rencontre interreligieuse de la jeunesse afin d'aborder la diversité religieuse. En 2017, 19 jeunes ont participé à cette rencontre et élaboré une charte du dialogue interreligieux.

#### **Aide publique au développement<sup>189</sup>**

196. Après avoir affiché une hausse en 2010 et en 2011, l'aide publique au développement (APD) du Portugal a entamé une chute vertigineuse en 2012. Cette baisse était due aux effets du programme d'ajustement économique et financier auquel le Portugal avait été soumis jusqu'en juin 2014, ainsi qu'à une utilisation moins importante des crédits/prêts assortis de conditions libérales proposés aux pays partenaires. La reprise s'est amorcée en 2016. En 2017, cette tendance à la hausse s'est confirmée puisque l'APD a atteint 338 millions d'euros. La part du revenu national brut du Portugal consacré à l'APD était de 0,18 % en 2017, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport à 2016<sup>190</sup>.

## **O. Perspectives futures**

197. La réalisation des droits de l'homme est une priorité absolue. Le Portugal s'emploie en permanence à intensifier et à améliorer son action. Les principales difficultés qui se poseront à l'avenir consisteront à préserver le système mis en place par les Nations Unies pour la protection des droits de l'homme, à protéger le caractère universel et indivisible des droits de l'homme et à défendre des valeurs démocratiques. Il est primordial que l'État coopère étroitement avec la société civile et les organisations internationales afin de promouvoir le dialogue, de cerner les nouveaux enjeux et de rechercher des solutions efficaces.

198. Le Portugal est fermement déterminé à atteindre les objectifs de développement durable. Dans la droite ligne de la promesse du Programme 2030 de « ne pas faire de laissés-pour-compte », ces objectifs peuvent participer de manière significative à la réalisation des droits de l'homme de tous les individus.

199. Le Portugal s'emploiera à faire en sorte que les stratégies et politiques nationales qui visent à mettre en œuvre le Programme 2030 soient fondées sur les droits de l'homme. Les recommandations issues de l'EPU peuvent contribuer à véritablement mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

### *Notes*

<sup>1</sup> In 2014, Portugal accepted 139 out of 151 recommendations made during its second UPR.

<sup>2</sup> The PNHRC, created by Resolution of the Council of Ministers No. 27/2010, of 8 April, is responsible for intergovernmental coordination with the aim of promoting an integrated approach to HR policies. It was established following a commitment expressed by Portugal during its first UPR, in December 2009.

<sup>3</sup> Namely the departments responsible for Foreign Affairs; Finance; National Defence; Internal Administration; Justice; Culture; Science, Technology and Higher Education; Education; Labour, Solidarity, Solidarity and Social Security; Health; Economy; Environment and Energy Transition; Agriculture, Forestry and Rural Development; Migration; Citizenship and Gender Equality; as well as the Prosecutor General's Office.

<sup>4</sup> [https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/session19/PT/InterimReport-2nd\\_cycle\\_Portugal.pdf](https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/session19/PT/InterimReport-2nd_cycle_Portugal.pdf)

<sup>5</sup> [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR\\_PUB\\_16\\_1\\_NMRF\\_PracticalGuide.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide.pdf)

<sup>6</sup> <https://www.direitoshumanos.mne.pt/en/the-pnhrc/background>

<sup>7</sup> MFA.

<sup>8</sup> <https://www.direitoshumanos.mne.pt>

<sup>9</sup> <https://www.direitoshumanos.mne.pt/en/documentation/human-rights-indicators>

- <sup>10</sup> In 2018 by order of the Portuguese Chief of the Army Staff several Plans for gender equality and for the implementation of the United Nations Security Council (UNSC) Resolution 1325 on women, peace, and security were approved.
- <sup>11</sup> “Roma” is the generic term used internationally since the first World Romani Congress in London in 1971. The term “Roma” used in the Council of Europe refers to Roma, Sinti, Kale and related groups in Europe, including Travelers and the Eastern groups (Dom and Lom), and covers the wide diversity of the groups concerned, including persons who identify themselves as “Gypsies”. While the Portuguese Roma Communities recognise the negative connotation that the term “Ciganos” is often associated with, these Communities prefer this expression as they feel it best represents their values and customs.
- <sup>12</sup> In 1867, Portugal was one of the first countries to adopt a law to abolish the death penalty for civil crimes: <http://150anosdaabolicaodapenamortemportugal.dglab.gov.pt/en/1304-2>
- <sup>13</sup> Speakers included Catarina Albuquerque, former UN Special Rapporteur on the HR to safe drinking water and sanitation and Executive Chair of the NGO Sanitation and Water for All, Pedro Neto, Executive Director of Amnesty International Portugal and José Manuel Pureza, member of the Portuguese Parliament.
- <sup>14</sup> UDHR.
- <sup>15</sup> <https://www.comemoracoesdireitoshumanos.gov.pt>
- <sup>16</sup> <https://dre.pt/web/guest/home/-/dre/118717737/details/maximized>
- <sup>17</sup> UNGA.
- <sup>18</sup> E.g. the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers (27 January-3 February 2015); the Special Rapporteur on the right to adequate housing and the Special Rapporteur on the human rights to water and sanitation (5-13 December 2016). The latter conducted a new visit to Portugal in January 2018. The United Nations Subcommittee on Prevention of Torture made its first visit to Portugal from 1 to 10 May 2018.
- <sup>19</sup> CoE.
- <sup>20</sup> SDG.
- <sup>21</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/portugal>
- <sup>22</sup> Recommendations 125.2; 126.1; 126.2; 127.1; 127.2; 127.3; 127.4; 127.5.
- <sup>23</sup> ICERD.
- <sup>24</sup> Recommendations 126.6; 126.13; 126.14; 126.15; 126.16; 126.18; 126.19; 126.20; 126.21; 126.22; 126.23; 126.24; 126.25; 126.26; 126.27; 126.28; 126.45; 127.9; 127.10; 127.12; 127.13; 127.14; 127.15; 127.16; 127.72.
- <sup>25</sup> ENID.
- <sup>26</sup> Resolution of the Council of Ministers No. 61/2018: <https://www.cig.gov.pt/documentacao-de-referencia/doc/portugal-mais-igual/>
- <sup>27</sup> VAWDV.
- <sup>28</sup> FGM.
- <sup>29</sup> ACM.
- <sup>30</sup> The interim evaluation of the Strategic Plan was published in 2017 and is available at: <https://www.acm.gov.pt/documents/10181/222357/Relat%C3%B3rio+de+Execu%C3%A7%C3%A3o+PEM+2015-2016.pdf/372fda14-1fc5-4450-a832-0bf4d8cf4c25>
- <sup>31</sup> The participants of the 6<sup>th</sup> generation of the “Choices Programme” were children and young people between the ages of 6 and 30 years old but family members and the wider community were also involved. The Programme supported 112 projects in Portugal but also in London and Luxembourg where two pilot projects were carried out (ended in December 2017).
- <sup>32</sup> ENICC.
- <sup>33</sup> CCP.
- <sup>34</sup> MAI.
- <sup>35</sup> <https://www.acm.gov.pt/-/acm-e-ppsp-juntos-por-todos->. The training activities (that include training on intercultural dialogue and on how to avoid ethnic stereotypes) provide for the participation of 1.000 police officers.
- <sup>36</sup> Main objectives and priorities regarding criminal investigation for 2015–2017 and 2017–2019.
- <sup>37</sup> CC.
- <sup>38</sup> Please refer to the annex for the full transcription of Article 240 of the CC. Under the CC, racial hatred, religious hatred, and hatred based on colour, ethnic or national origin, as motivation for the commission of a crime are already considered aggravating circumstances for several crimes, including murder or assault, threat, coercion, harassment, forced marriage or preparatory acts of forced marriage. In these cases, increased penalties apply.
- <sup>39</sup> PJ.
- <sup>40</sup> CERD.
- <sup>41</sup> WG.

- 42 <https://apav.pt/publiproj/index.php/71-projeto-odio-nunca-mais-formacao-e-sensibilizacao-no-combate-aos-crimes-de-odio-e-discurso-de-odio>
- 43 <http://www.descobreatuacor.pt>
- 44 [http://www.acm.gov.pt/documents/10181/167771/As+Cores+Da+Cidade+Cinzenta\\_BR.pdf/c740288d-4832-49ff-8cfc-75d14d9b5f9f](http://www.acm.gov.pt/documents/10181/167771/As+Cores+Da+Cidade+Cinzenta_BR.pdf/c740288d-4832-49ff-8cfc-75d14d9b5f9f)
- 45 Recommendations 126.20; 126.23; 126.25; 126.26.
- 46 <http://www.internetsegura.pt>
- 47 The PJ's specialised Unit for Prevention and Investigation of Hate Crimes monitors activities of right-wing groups, such as the Portuguese Hammerskins, and other racist and xenophobic contents, collects evidence and conducts criminal investigation on these crimes.
- 48 Recommendation 127.15.
- 49 CICDR ([www.cicdr.pt](http://www.cicdr.pt)) is now composed of 31 advisers, including a representative from the Roma communities and a representative from each parliamentary group.
- 50 For example, the Portuguese Association for Victim Support (APAV), together with ACM, developed a Support Unit and a Network for Migrant Victims and Victims of Racial and Ethnic Discrimination present in Lisbon, Oporto, Portimão and the Azores. ILGA Portugal, together with CIG, also have in place a set of protective measures for the LGBT community.
- 51 Recommendations 126.14; 126.44; 126.46; 126.47; 126.50; 126.51; 126.52; 126.53; 126.54; 126.55; 126.56; 126.57; 126.58; 127.73; 127.74.
- 52 In ENICC's review process, 15 local discussion groups (municipalities, local public services, grassroots organisations namely Roma associations, Roma mediators and other Roma professionals) were organised nationwide. Additionally, two consultation workshops were held in Lisbon in November 2016 and February 2017 with representatives from the Roma communities; an online survey was also launched in April 2018.
- 53 FAPE.
- 54 In the first edition (2015), the Fund was of 50.000€ and supported 11 projects. In the second edition (2016), the fund doubled to 100.000€ and supported 21 projects. The third edition, launched in November 2017, the amount was of 250.000€ and supported 18 projects.
- 55 Launched by the CoE, this programme has been implemented in Portugal since 2011.
- 56 Recommendations 126.44; 126.51; 126.52; 126.54; 126.56; 126.57; 126.58.
- 57 The report in Portuguese is available online (<http://www.dgeec.mec.pt/np4/906.html>) and contains information on enrolments, school support and on the results achieved by Roma students.
- 58 IPDJ.
- 59 Recommendation 126.54.
- 60 IEFPP.
- 61 The "Personal Employment Plan" is a written document listing the services/ response to be provided by the IEFPP, in accordance with the jobseeker's profile. A total of 3.616 Personal Employment Plans have been established during the above-mentioned period.
- 62 Recommendation 126.54.
- 63 IHRU.
- 64 [http://www.portaldahabitacao.pt/opencms/export/sites/portal/pt/portal/publicacoes/documentos/caraterizacao\\_condicoes\\_habitacao.pdf](http://www.portaldahabitacao.pt/opencms/export/sites/portal/pt/portal/publicacoes/documentos/caraterizacao_condicoes_habitacao.pdf)
- 65 The municipalities involved were Campo Maior (52 families) and Peso da Régua (12 families). The requalification of two other neighbourhoods in the municipalities of Contumil (14 families) and Cabo Mor (12 families) were also carried out. In 2016, the requalification of the Paranhos Neighbourhood, in the municipality of Porto, took place.
- 66 [https://www.portaldahabitacao.pt/opencms/export/sites/portal/pt/portal/habitacao/levantamento\\_necessidades\\_habitacionais/Relatorio\\_Final\\_Necessidades\\_Realojamento.pdf](https://www.portaldahabitacao.pt/opencms/export/sites/portal/pt/portal/habitacao/levantamento_necessidades_habitacionais/Relatorio_Final_Necessidades_Realojamento.pdf). The survey concluded that 25.762 families were living in an inadequate housing situation and that 14.748 buildings were lacking the minimum conditions for habitability.
- 67 Decree-Law 37/2018.
- 68 <https://www.portaldahabitacao.pt/pt/portal/habitacao/npgh.html>
- 69 Recommendations 126.4; 126.5; 126.16; 126.17; 126.45; 126.46; 126.48; 126.49; 126.55; 126.58.
- 70 RNAIM.
- 71 CNAIM.
- 72 CLAIM.
- 73 Services include the provision of information and direct assistance regarding legalisation and visa issues, family reunification, the educational system, access to healthcare, professional and educational skill recognition, social security and welfare issues, employment concerns, legal aid and support for immigrant associations. They are provided in Arabic, Portuguese, Cape Verdean and Guinean Creole, Romanian, Mandarin, Russian and English.
- 74 This forum is available in Portuguese, English and Arabic: <https://forummigrante.acm.gov.pt/>
- 75 Recommendation 126.16.

- <sup>76</sup> Recommendations 126.16; 126.58.
- <sup>77</sup> <https://pptonline.acm.gov.pt/>. This platform is available in Portuguese, English, Spanish and Arabic. At the end of September 2018, a total of 8.108 users from 162 nationalities were registered.
- <sup>78</sup> Recommendation 126.16.
- <sup>79</sup> NHS.
- <sup>80</sup> Since January 2014, the Directorate-General of Health provides an online “welcome guide” that is also disseminated to every primary care unit in Portugal. Several other guides and informative circulars are available to improve the access to health services by immigrants, asylum seekers and refugees.
- <sup>81</sup> PALOP.
- <sup>82</sup> The MJ has been working on the creation of the professional status for sworn interpreters and translators and on the creation of a centralized pool of interpreters and translators.
- <sup>83</sup> Recommendation 126.16.
- <sup>84</sup> DV.
- <sup>85</sup> In October 2018, this initiative was recognised as a good practice by the “Policy Guide on Entrepreneurship for Migrants and Refugees”:  
[https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diae2018d2\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diae2018d2_en.pdf)
- <sup>86</sup> <https://www.refujobs.acm.gov.pt/pt/>
- <sup>87</sup> Recommendation 126.5.
- <sup>88</sup> Recommendations 126.4; 126.55.
- <sup>89</sup> In 2018, three ships and 358 embedded military rescued 801 people during 202 days of mission. Several Portuguese militaries were also in command and control centres of the Frontex Agency in Italy and Poland.
- <sup>90</sup> <https://mentores.acm.gov.pt>. In 2018, there were 980 registered mentors (74% women).
- <sup>91</sup> <http://www.acm.gov.pt/kitrefugiados>. The “welcome kit” is available in Portuguese, English, French, Arabic and Tigrinya.
- <sup>92</sup> CPR.
- <sup>93</sup> PAR.
- <sup>94</sup> GNR.
- <sup>95</sup> A total of 272 actions were provided by GNR, reaching 10.116 children.
- <sup>96</sup> Major advancements regarding LGBTI people’s rights are inclusion of their specific needs in asylum legislation, protection against gender identity discrimination in the labour code, end of discrimination in access to marriage, child adoption and medically assisted procreation), and a law on the right to self-determination of gender identity and expression and the protection of sex characteristics. Public funds have been growingly granted to civil society organisations for research, victim support services and awareness-raising projects.
- <sup>97</sup> Recommendations 125.6; 126.7; 126.8.
- <sup>98</sup> In 2015, the Government discussed with the social partners an “Equality Agenda in the labour market”, with proposals in the areas of decision-making, pay gap, sexual segregation of professions, parenthood and work-life balance. It is now integrated in ENIND.
- <sup>99</sup> Organic Law 3/2006, as amended by Organic Law 1/2017.
- <sup>100</sup> WLB.
- <sup>101</sup> This programme is composed of 4 pillars (33 actions) that range from promoting organisational changes (including in the private sector and public administration) to dialogue with social partners, improvement of infrastructures, services and incentives in the care, education, transport and health sectors, and producing knowledge.
- <sup>102</sup> The EEA Grants are jointly financed by Iceland, Liechtenstein and Norway. The EEA Grants are available to the 13 EU member countries that joined the EU and the European Economic Area (EEA) in 2004, 2007 and 2013 as well as Greece and Portugal.
- <sup>103</sup> A pilot project is being prepared to study and implement a public support network for informal caregivers and cared for persons, namely in terms of house support, counselling, support and training, psychosocial support, support networks, and caregivers’ right to rest.
- <sup>104</sup> Recommendations 126.9; 126.10; 126.11; 126.12.
- <sup>105</sup> ACT.
- <sup>106</sup> [http://www.act.gov.pt/\(pt-PT\)/CentroInformacao/Igualdade%20laboral%20entre%20homens%20e%20mulheres/Paginas/A%20C3%A7%20C3%A3onacionaldepromo%C3%A7%C3%A3odaigualdadeg%20%C3%A9nerotrabalho.aspx](http://www.act.gov.pt/(pt-PT)/CentroInformacao/Igualdade%20laboral%20entre%20homens%20e%20mulheres/Paginas/A%20C3%A7%20C3%A3onacionaldepromo%C3%A7%C3%A3odaigualdadeg%20%C3%A9nerotrabalho.aspx)
- <sup>107</sup> Recommendations 126.31; 126.32; 126.33; 126.34; 126.35; 126.38; 126.39; 126.40; 126.41; 126.42; 126.43.
- <sup>108</sup> RNAVVD.
- <sup>109</sup> Please refer to the annex for the full transcription of Article 152 of the CC.
- <sup>110</sup> GREVIO.
- <sup>111</sup> Recommendation 126.30.

- <sup>112</sup> See [www.siej.dgpj.mj.pt](http://www.siej.dgpj.mj.pt). The information collected by the MJ includes: completed criminal cases; number of persons accused and convicted in criminal cases at the trial stage and their characterization by sex, age, nationality and crime, as well as by territorial judicial division; penalties apply to convicted persons at the trial stage. For homicide cases, specific data are collected on the convicted persons and on the relationship between the victim and the accused.
- <sup>113</sup> Recommendations 126.39; 126.41; 126.42; 126.43.
- <sup>114</sup> Regime for the prevention of DV and protection and assistance to victims.
- <sup>115</sup> CIG.
- <sup>116</sup> Regime for the compensation of victims of violent crimes and DV, as amended by Law 121/2015.
- <sup>117</sup> Police, public prosecution services and other entities such as the Ombudsman who must forward the compliant to the prosecution services.
- <sup>118</sup> Recommendations 126.35; 126.36; 126.37; 126.40.
- <sup>119</sup> Regulatory Decree 2/2018 of 24 January and Ordinance 197/2018 of 6 July.
- <sup>120</sup> <http://www.guiaderecursosvd.cig.gov.pt>
- <sup>121</sup> <https://www.cig.gov.pt/aco-es-no-terreno/campanhas/app-vd-apoio-violencia-domestica-2018>
- <sup>122</sup> e.g., with Bar Association, Centre for Judicial Studies, Directorate General for Justice Administration, security forces, Public Prosecutor's Office.
- <sup>123</sup> Recommendations 126.35; 126.37; 126.38; 126.40.
- <sup>124</sup> The Prosecutor General adopted Directive 1/2017 that contains the General Directives and Instructions for the biennium 2017-2019, directed at Public Prosecutors in the exercise of their competences in the context of criminal proceedings. The General Directives and Instructions require that inquiries into DV or sexual violence be conducted by specialised sections or magistrates (pursuant to an instruction in place since 2014), and provide for the promotion of specific coordination between civil and criminal authorities, welfare, education and health institutions, regarding the detection, reporting and prosecution of such crimes. The adoption of precautionary and risk assessment measures is also envisaged, including the use of a specific risk assessment form by security forces.
- <sup>125</sup> For more details, please see table 1 in the annex.
- <sup>126</sup> Recommendation 127.39.
- <sup>127</sup> RSI.
- <sup>128</sup> Recommendation 127.55.
- <sup>129</sup> Recommendations 127.65; 127.78.
- <sup>130</sup> CNPDPCJ - the former National Commission for the Protection of Children and Young People at Risk created by Decree-Law 159/2015 was reinforced by Decree-Law n° 139/2017.
- <sup>131</sup> Please refer to the annex for the full identification of the relevant legal amendments.
- <sup>132</sup> The System on Family Mediation (SMF) operates throughout the country and aims to provide citizens mediation procedures to resolve their family disputes. The SMF is competent to mediate disputes arising, for example, in cases of separation, divorce and parental responsibilities. The use of SMF has a cost of €50, without prejudice to the possibility to receive legal aid for judicial mediation procedures.
- <sup>133</sup> Recommendations 126.56; 127.66; 127.67; 127.67; 127.68; 127.71; 127.75.
- <sup>134</sup> [http://www.dge.mec.pt/sites/default/files/EEspecial/dl\\_54\\_2018\\_en\\_version\\_0.pdf](http://www.dge.mec.pt/sites/default/files/EEspecial/dl_54_2018_en_version_0.pdf) (English version). The new Decree-law (Decree-Law 54/2018) establishes the principles and norms that guarantee inclusion, as a process that aims to respond to the diversity of the needs and potential of each and every one of the pupils, by increasing participation in the processes of learning and educational community life. It also identifies the measures to support learning and inclusion, the specific curricular areas, as well as specific resources to be mobilized to meet the educational needs of each and every child and young person along the school path, in all different education and training offerings. The work to be carried out with the students should be ensured and followed by a multidisciplinary team.
- <sup>135</sup> Recommendations 126.60; 127.38; 127.47; 127.49; 127.50; 127.53; 127.79.
- <sup>136</sup> <http://repositorio.insa.pt/bitstream/10400.18/1955/3/Envelhecimento%20e%20Viol%C3%Aancia%202011-2014%20.pdf>
- <sup>137</sup> The document is available at: <http://www.acss.min-saude.pt/Informação/Circulares/tabid/100/language/pt-PT/Default.aspx?PageContentID=100>
- <sup>138</sup> In 2017, the covering rate for early childhood was 49.1%, which partly reflects the population increase (+1,7%) for this age group.
- <sup>139</sup> Please refer to the Interim Report.
- <sup>140</sup> Recommendations 126.29; 127.37.
- <sup>141</sup> THB.
- <sup>142</sup> PNPCTSH.
- <sup>143</sup> Recommendation 127.34.
- <sup>144</sup> See the Prosecutor General's Directive no. 1/2017 (already presented above).

- 145 OTSH.
- 146 A form of trafficking that commonly involves children.
- 147 The documents are available at: <http://www.otsh.mai.gov.pt/Recursos/Pages/default.aspx>
- 148 Available at: <https://www.youtube.com/watch?v=QLqtg2lzQgk>
- 149 Available at: <https://www.youtube.com/watch?v=8S1OamVvyEU> (English version)
- 150 ILO's "Forced labour and human trafficking: a handbook for labour inspectors" sets guidelines and seeks to assist labour inspectors in understanding modern forms of forced labour and human trafficking. The Portuguese version of this handbook has a checklist with indicators of forced labour/trafficking in human beings for labour exploitation situations intended to be used when caring out the initial inspection visits.
- 151 Recommendations 126.29; 127.35; 127.36.
- 152 The Prosecutor General's Directive 1/2017 (already presented above) establishes, *inter alia*, that cases of illegal immigration should be specifically analysed in order to assess whether there is evidence suggesting the practice of THB and determine that Public Prosecution authorities shall coordinate with welfare institutions and NGOs, at the local level, in order to detect and report crimes of THB.
- 153 Law 71/2015, transposing Directive 2011/99/EU of the European Parliament and the Council of 13 December 2011 on the European protection order.
- 154 Recommendations 127.18; 127.19; 127.20; 127.21; 127.22; 127.23; 127.24; 127.25; 127.26; 127.27; 127.28; 127.29; 127.30; 127.31; 127.32; 127.33; 127.40; 127.41; 127.42; 127.43; 127.44; 127.45; 127.46.
- 155 For instance, in 2018, GNR provided 71 hours of training on HR and 24 hours of training on DV that were attended by 990 officers. Altogether, 2.138 individuals received training on these two areas.
- 156 DGRSP.
- 157 IGAI.
- 158 IGSJ.
- 159 This circular establishes the procedures to be observed in possible cases of ill-treatment, in particular, compulsory clinical evaluation to be conducted, namely, upon admission of prisoners, when inmates show physical injuries, when control and restraint means are used or when inmates complain about alleged physical abuse. These procedures shall ensure the collection of relevant evidence. The Audit and Inspection Service and the DGRSP have paid particular attention to the compliance with the procedures.
- 160 A delegation of the CoE's Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment carried out a visit to Portugal in September 2016 and the United Nations Subcommittee on Prevention of Torture made its first visit to Portugal in May 2018.
- 161 Recommendations 127.25; 127.26; 127.27; 127.28; 127.29; 127.30; 127.31; 127.32; 127.33; 127.42; 127.44; 127.46.
- 162 As a consequence of the application of the changes introduced by this amendment and the adjustments introduced in the Electronic Monitoring System, a very significant increase in the application of the regime of house arrest with electronic monitoring had already been registered by the end of 2017, as well as a steady and very significant decrease in the prison population. As of 1 September 2018, the occupancy rate at national level was of 99.8% – or of 97.5% if the individuals who are serving a semi-detention sentence (regime which was eliminated from the CC) are not considered.
- 163 Recommendations 127.40; 127.41; 127.43.
- 164 For example, the plan includes the creation of an automatic alert system for attorneys for notifications served on their cases; pilot projects for the simplification of the work in court's registries; a system for the automatic transcription of audio or video records; the setting up of technology to facilitate video-conferences in courts; the setting up of a system allowing citizens to access and consult their cases online; and the dematerialization of proceedings in higher instance courts.  
By the end of 2018, 80 measures had already been implemented (see: <https://justicamaisproxima.mj.pt>).
- 165 Please see table 2 in the annex.
- 166 Recommendations 125.4; 125.5.
- 167 Following a Portuguese proposal, the Defense Policy Directors of the Community of Portuguese Speaking Countries (CPLP) decided in October 2018 to establish a working group, composed of specialists on gender issues, to develop an Action Plan for the implementation of the UNSC Resolution 1325 and the fulfillment of the Gender Action Plan of the CPLP 2017-2020.
- 168 Please refer to the "main developments" chapter.
- 169 Recommendations 126.3; 127.6. Please refer to chapter J for information on training provided for security forces and services.
- 170 This page provides information and documentation on the UN and regional human rights system at the European, African and Intra-American level, such as the reports submitted by Portugal to the UN treaty bodies, concluding observations and other documents thereon, general comments and recommendations issued by human rights organs and jurisprudence relating to Portugal emanated

- from international adjudicating bodies, including the European Court of Human Rights, as well as detailed information and relevant forms for the purpose of submitting a complaint to such bodies.
- <sup>171</sup> Please refer to “the main developments” chapter.
- <sup>172</sup> Recommendation 125.3; 125.4.
- <sup>173</sup> Recommendation 127.54.
- <sup>174</sup> For geographic mobility or for the acceptance of job vacancies with a lower pay than the value of the unemployment benefit.
- <sup>175</sup> If the entity hires the trainee 20 days after the end of his/her traineeship, it will get an “employment bonus” (*prémio ao emprego*).
- <sup>176</sup> Recommendations 127.64; 127.57; 127.58; 127.59.
- <sup>177</sup> Recommendation 127.61; 127.62; 127.63; 127.64.
- <sup>178</sup> Recommendations 127.68 and 127.69.
- <sup>179</sup> Recommendation 127.76.
- <sup>180</sup> This Plan encompasses several objectives and instruments to ensure the improvement of five axes: (i) environment and water bodies’ protection; (ii) quality of the services provided; (iii) efficient resources management; (iv) social and economic sustainability of services; (v) cross-cutting issues and creation of basic conditions for appropriate services.
- <sup>181</sup> Recommendation 127.77.
- <sup>182</sup> Portugal voted in favour of the Resolution on the UN Declaration on the Rights of Peasants and other People Working in Rural Areas at the UNGA’s Third Committee in November 2018.
- <sup>183</sup> Recommendation 125.1.
- <sup>184</sup> Recommendation 125.1.
- <sup>185</sup> Information on the *UPR Info* Pre-session meeting that will discuss the HR situation in Portugal (4 April 2019) was shared with NGOs and civil society representatives.
- <sup>186</sup> Recommendation 126.59.
- <sup>187</sup> In 2017, 101 awareness-raising sessions were conducted by this Unit in the areas of interculturalism and migration. The sessions counted with the participation of around 2.000 participants, through schools, municipalities, social security services and migrant associations.
- <sup>188</sup> The working group meets on a regular basis and is composed of representatives from 14 different religious communities: one Bahá’í, two Buddhists, seven Christians (Adventist, Anglican, Roman Catholic, Evangelical, Presbyterian, Orthodox and Mormon), one Jewish, two Muslims (Sunni and Ismaili) and one Hindu.
- <sup>189</sup> Recommendation 125.7.
- <sup>190</sup> Please refer to figure 1 in the annex to see ODA trend from 2013 to 2017.
-